

Chapitre 1

Favoriser une croissance durable sur le long terme

La Suisse est dotée d'une économie florissante, et a su utiliser pleinement son capital humain et physique pour conserver un niveau de vie élevé. En outre, compte tenu de la solidité de sa situation budgétaire et de la faiblesse de sa dette publique, elle est bien placée pour réussir à obtenir une croissance durable sur le long terme. L'ouverture sur l'extérieur de l'économie est une source de dynamisme. Néanmoins, la croissance de la productivité du travail est restée en deçà de celle observée dans des pays comparables au cours des dernières décennies, et la Suisse est demeurée à bonne distance de la frontière internationale de productivité multifactorielle. L'absence de concurrence au plan national reste un obstacle de taille à la croissance, et l'intensité des échanges pourrait être améliorée. L'innovation et l'entrepreneuriat sont aussi des domaines dans lesquels le bilan de la Suisse est mitigé. Il est vrai que le niveau des dépenses de recherche-développement (R-D), tant de la part des entreprises que des administrations publiques, est élevé et que les entreprises établies en Suisse sont très actives en termes de dépôt de brevets et de marques, mais la Suisse reste à la traîne en matière d'entrepreneuriat, compte tenu du nombre limité de jeunes entreprises et des obstacles administratifs importants qui entravent la création d'entreprises. Il faut améliorer les politiques publiques, afin que les petites entreprises à forte croissance puissent plus facilement mettre sur le marché de nouveaux biens et services, et créer des emplois. Sur le long terme, l'augmentation de la population devrait rester un moteur de croissance en Suisse, sachant que l'immigration représentera l'essentiel de cette augmentation. Alors qu'en Suisse, l'intégration des immigrés sur le marché du travail est très favorable par rapport à ce qu'elle est dans d'autres pays, les mesures prises à cet effet doivent être renforcées pour que l'ensemble des ressources en main-d'œuvre disponibles puisse être utilisé pleinement. Cela implique en particulier d'adopter des mesures permettant d'améliorer les résultats scolaires de tous les immigrés récents et de leurs enfants, ainsi que les possibilités offertes aux femmes de jouer un plus grand rôle.

Conserver un niveau élevé de PIB par habitant ne sera pas sans difficultés

La Suisse figure parmi les pays les plus riches du monde, puisque son produit intérieur brut (PIB) par habitant était de l'ordre de 49 000 USD (à prix courants et à parité de pouvoir d'achat) en 2012, ce qui la plaçait au troisième rang des pays de l'OCDE. Cette réussite est imputable à une économie de marché dynamique, à des institutions bien conçues et à une forte présence mondiale dans un certain nombre de secteurs. Ce dynamisme tient en partie au fait que son économie est tournée vers l'extérieur : les exportations représentent plus de la moitié du PIB. Cette ouverture se traduit notamment par l'existence de banques et d'entreprises chimiques et pharmaceutiques de premier rang au niveau international, de secteurs dynamiques comme les instruments de précision et l'horlogerie, ainsi que d'activités émergentes telles que le négoce international (achat et revente de produits de base). En outre, ses marchés du travail et des produits sont globalement flexibles et bien réglementés. Néanmoins, des facteurs de rigidité subsistent dans l'industrie agroalimentaire, qui bénéficie d'un soutien considérable (Jarrett et Moeser, 2013), ce qui, malgré la taille relativement modeste de ce secteur, réduit le bien-être des ménages dans la mesure où cela se traduit par des prix alimentaires nettement plus élevés, ainsi que dans les industries de réseau, où la question des économies d'échelle rend difficile la conciliation des impératifs liés à la concurrence et à l'efficacité.

De plus, la Suisse est bien intégrée dans les chaînes de valeur mondiales (OCDE, 2013b). Cela dit, certains éléments indiquent que, compte tenu de sa taille et de sa proximité géographique avec de grands partenaires commerciaux, la Suisse se caractérise en fait par une ouverture commerciale inférieure à ce qu'elle devrait être (encadré 1.1).

Encadré 1.1. Intensité des échanges et modèles gravitationnels du commerce

La Suisse est une petite économie ouverte située au cœur de l'Europe, dont les produits peuvent entrer en franchise sur les marchés de plusieurs pays voisins riches et de très grande taille. En 1972, la Suisse est devenue membre de la Convention instituant l'Association européenne de libre-échange (AELE) et a conclu un accord de libre-échange (ALE) avec l'Union européenne (UE) ; elle n'est cependant pas partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) et a signé en lieu et place divers accords bilatéraux. En outre, la Suisse entretient aujourd'hui un réseau de 27 ALE avec 36 partenaires externes à l'UE, dont celui qui a été récemment finalisé avec la Chine. Étant donné la taille relativement modeste du marché intérieur, les entreprises suisses devraient naturellement s'efforcer d'exploiter les possibilités qui leur sont offertes en termes de libre-échange, notamment avec les grands marchés extérieurs qui se trouvent aux portes du pays. De plus, la proximité et le libre-échange signifient que les importations devraient généralement être compétitives par rapport aux biens de consommation et d'équipement produits localement. Néanmoins, malgré ces avantages, le poids des échanges (mesuré par la somme des exportations et des importations rapportée au PIB), qui s'établit aux alentours

Encadré 1.1. **Intensité des échanges et modèles gravitationnels du commerce** (suite)

de 92 %, est relativement faible en Suisse par comparaison avec des pays ayant une taille et une localisation similaires, comme l'Autriche, la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas, où le poids du commerce extérieur s'inscrit dans une fourchette de 110 % à 170 % du PIB.

Des études montrent que les coûts des échanges peuvent être conséquents, même comparés aux coûts de production effectifs des biens exportés, ce qui tend à indiquer qu'ils constituent des déterminants importants de l'avantage comparatif d'un pays (Anderson et van Wincoop, 2003). Il est clair que la distance au marché d'exportation constitue une composante importante de ces coûts. Les coûts des échanges revêtant un caractère moins matériel, qui sont liés à l'obtention d'informations sur les marchés étrangers et à la recherche de partenaires commerciaux, tendent également à faire obstacle aux relations commerciales à plus grande distance (Rauch, 1999). Ainsi, on peut penser que de fortes baisses des coûts de transport et des progrès majeurs concernant les technologies de communication, comme ceux qui se sont produits au cours des dernières décennies, devraient réduire l'importance des facteurs géographiques et entraîner une croissance considérable des échanges commerciaux. De fait, le volume des échanges mondiaux a triplé depuis 1980, tandis que le PIB mondial a seulement augmenté de 75 % en volume. Néanmoins, la question de savoir si la distance a effectivement perdu de son importance en tant que déterminant des courants d'échange au fil du temps est sujette à controverse. En effet, un certain nombre d'études tendent à indiquer que son rôle est resté stable, voire s'est renforcé, en tant que déterminant des courants d'échange (ce qui correspond à l'« énigme de la mondialisation manquante » ; voir par exemple Berthelon et Freund, 2008 ; et Leamer et Levinsohn, 1995), tandis que d'autres mettent en évidence une diminution de l'importance des facteurs géographiques, en particulier depuis les années 90 (voir par exemple Coe et al., 2007).

Les modèles gravitationnels des échanges peuvent être utilisés pour prédire le degré d'ouverture commerciale d'un pays à partir de la distance qui le sépare de tous ses partenaires commerciaux potentiels – c'est-à-dire tous les autres pays du monde – et de leur taille. Ce type de modèle est qualifié de « gravitationnel » parce qu'il repose sur une variante de la célèbre équation de gravité de Newton, qui est utilisée pour estimer l'« attraction » commerciale potentielle exercée par la constellation de partenaires commerciaux potentiels sur le pays considéré. La « masse » de chaque partenaire commercial potentiel, représentée par son produit intérieur brut (PIB), est divisée par le carré de la distance géographique qui le sépare du pays considéré. L'indice de gravité commerciale de la Suisse devrait être élevé, compte tenu de la proximité immédiate de grands partenaires commerciaux appartenant à l'UE. À l'inverse, un pays comme l'Australie devrait avoir un faible indice de gravité commerciale, étant donné que son seul partenaire commercial potentiel qui soit géographiquement proche est la Nouvelle-Zélande, qui se caractérise par un PIB relativement modeste. Ces modèles gravitationnels prennent également en compte la taille du marché intérieur, représentée par la population ou le PIB, et intègrent des variables correspondant aux accords de libre-échange, à la densité de population, aux situations d'enclavement et de contiguïté des pays, aux langues communes et aux liens coloniaux. Des facteurs de déséquilibre ayant des répercussions inégales sur les différents pays, par exemple une surévaluation des taux de change ou le cycle économique, peuvent fausser les résultats, mais le ratio des échanges nominaux au PIB ne varie guère sur le moyen terme dans la plupart des pays. L'élasticité annuelle moyenne des échanges nominaux totaux (importations plus exportations) par rapport au PIB nominal est de l'ordre de 1.2 pour les pays de l'OCDE (de même que pour la Suisse) sur la période 1960-2012.

Encadré 1.1. Intensité des échanges et modèles gravitationnels du commerce (suite)

Le tableau 1.1 présente les résultats d'estimations obtenues à l'aide d'un tel modèle linéaire des échanges à partir d'un échantillon de 34 pays de l'OCDE en 2011. Dans les deux premiers modèles, on élabore l'indice de gravité pour chacun des pays de l'OCDE en ajoutant les ratios entre le PIB et la distance (modèle 1) ou le carré de la distance (modèle 2) entre des paires de capitales calculés pour 132 partenaires commerciaux mondiaux potentiels. Dans le cas de la Suisse, l'indice (fondé sur le carré de la distance entre capitales) s'établit à 29, alors qu'il est de 76 pour la Belgique, de 11 pour la Finlande, de 9 pour l'Italie et de 0.2 pour l'Australie, par exemple. L'utilisation de la distance entre capitales pose cependant problème, car ces villes ne correspondent pas nécessairement au centre économique d'un pays, lequel serait plus pertinent dans ce contexte. Ainsi, Berlin est la capitale de l'Allemagne, mais son centre économique est plus proche de Bonn. Pour les pays voisins de l'Allemagne, comme la Suisse, la Belgique et la France, cela fait une grande différence dans le calcul de l'indice de gravité commerciale. Ainsi, l'indice global (132 pays) de gravité commerciale (fondé sur le carré de la distance entre capitales) de la Suisse augmente de 26 % lorsqu'on remplace Berlin par Bonn. Une meilleure façon de rendre compte de ces « distances économiques » entre pays consiste à utiliser un découpage géographique de chaque pays suivant une grille de cellules identiques pondérées en fonction de leur PIB. Dans les modèles 3 et 4, les indices de gravité commerciale de tous les pays de l'échantillon sont calculés à partir de telles grilles.

Tableau 1.1. Résultats d'estimations fondées sur des modèles gravitationnels du commerce

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4
Constante	-2.39* (-1.87)	2.28*** (3.65)	-2.85** (-2.33)	2.32*** (4.22)
Population	-0.18** (-4.93)	-0.18*** (-5.09)	-0.18*** (-5.33)	-0.19*** (-5.95)
Gravité fondée sur les ratios PIB/distance ¹	0.52*** (5.26)		0.57*** (5.90)	
Gravité fondées sur les ratios PIB/distance au carré ¹		0.20*** (5.22)		0.24*** (6.37)
R ² corrigé	0.69	0.68	0.72	0.74
Erreur-type	0.30	0.30	0.28	0.27

Note : coefficients t indiqués entre parenthèses ; * significatif au seuil de 10 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; *** significatif au seuil de 1 %.

1. Indice de gravité élaboré à partir : i) des distances entre paires de capitales calculées pour l'ensemble des partenaires commerciaux mondiaux potentiels pour les modèles 1 et 2 et ii) des distances entre grilles de cellules identiques pondérées en fonction de leur PIB (suivant la méthodologie du projet G-Econ : <http://gecon.yale.edu/>) pour les modèles 3 et 4.

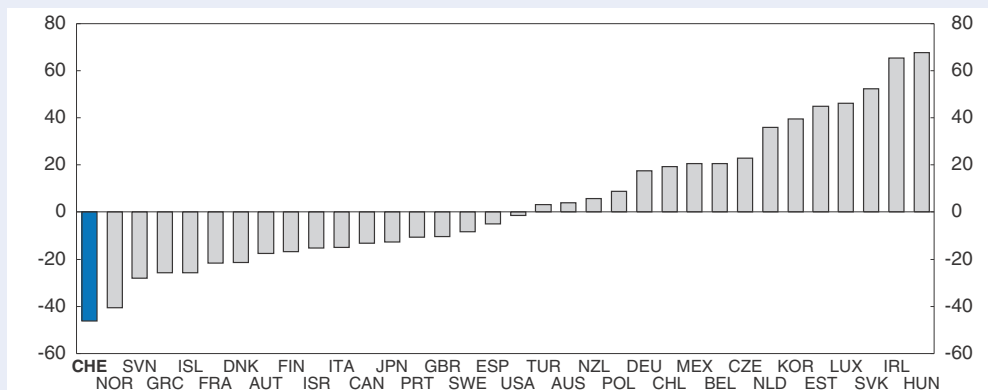
Chacun des quatre modèles utilisés correspond assez bien aux données, notamment compte tenu du caractère parcimonieux de la spécification. Les modèles dans lesquels le carré de la distance entre capitales est utilisé pour calculer la variable de gravité fondée sur le PIB offrent des résultats légèrement meilleurs. Par ailleurs, les deux modèles fondés sur les grilles de cellules identiques pondérées en fonction de leur PIB donnent de meilleurs résultats que ceux fondés sur les capitales. L'ampleur des résidus estimés peut être interprétée comme une indication de la mesure dans laquelle les performances de chaque pays sont inférieures ou supérieures à ce qu'elles devraient être en termes d'ouverture

Encadré 1.1. Intensité des échanges et modèles gravitationnels du commerce (suite)

commerciale vis-à-vis des autres pays de l'échantillon. Le graphique 1.1 offre une représentation de cet écart pour chaque pays sur la base du modèle 4. Les résidus sont transformés en écart entre la valeur effective de l'ouverture commerciale et son niveau estimé à partir du modèle (cet écart étant exprimé en points de PIB). D'après les résultats obtenus, les performances de la Suisse sont nettement inférieures à ce qu'elles devraient être, puisque le modèle indique que son ouverture commerciale devrait être de l'ordre de 140 % du PIB, alors qu'elle s'établit aux alentours de 95 % du PIB.

Graphique 1.1. Écart entre le niveau effectif d'ouverture commerciale et son niveau estimé à partir d'un modèle

En points de PIB



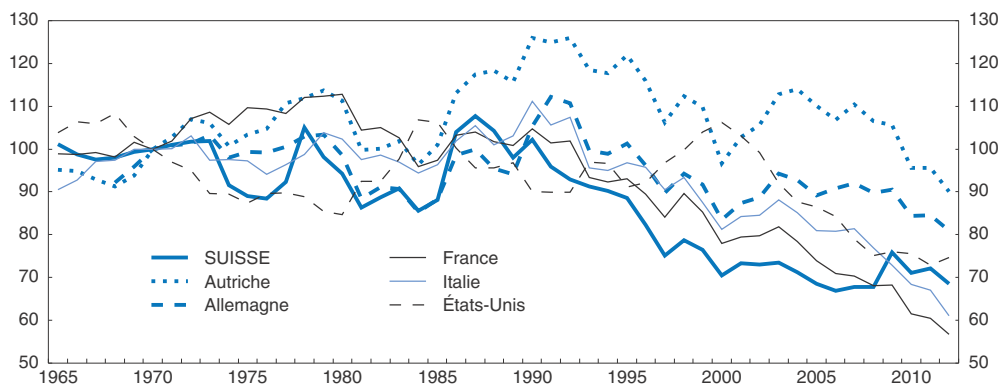
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939562>

Depuis le début des années 80, elle a vu en effet sa part des échanges mondiaux reculer plus rapidement que de nombreux autres pays comparables (graphique 1.2). Cette dégradation tendancielle de ses résultats commerciaux reflète celle de sa compétitivité internationale et de ses performances en termes de productivité de manière plus générale.

L'avantage comparatif de la Suisse réside dans les services fondés sur le savoir et les activités manufacturières innovantes. La réussite de ces secteurs peut être attribuée à divers atouts économiques :


- Les niveaux de formation sont élevés pour la zone OCDE, puisque le nombre moyen d'années de scolarité de l'ensemble de la population est supérieur à 13 ans, ce qui place la Suisse au quatrième rang des pays de l'OCDE (Bouis et al., 2011). En outre, 87 % des adultes âgés de 25 à 64 ans sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou équivalent, soit une proportion nettement plus élevée que la moyenne de l'OCDE de 74 % (OCDE, 2012a). Par ailleurs, la Suisse arrive dans le peloton de tête des pays de l'OCDE à l'aune des compétences de base des jeunes (OCDE, 2010a) telles qu'elles sont mesurées par les scores moyens obtenus en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). Elle a également fort bien su attirer des travailleurs hautement qualifiés de l'étranger, notamment depuis qu'a été instaurée en 2002 la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE). Néanmoins, certains problèmes restent à

Graphique 1.2. **Poids relatif de divers pays dans le commerce international**¹
Indice de base 100 en 1970



1. Poids mesuré à partir de la somme des exportations et des importations en USD de 2005.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 93.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939581>

résoudre dans le cadre du système d'enseignement, notamment pour que la Suisse puisse continuer à rivaliser avec les pays les mieux placés. Ces problèmes sont examinés de manière plus approfondie ci-après.

- Le marché du travail suisse fonctionne extrêmement bien comparé à ceux de nombreux autres pays de l'OCDE. Il est flexible et, même si certains éléments indiquent une dégradation modeste de son efficacité en termes d'appariement des offres et des demandes d'emploi au cours de la dernière décennie (illustrée par un déplacement vers l'extérieur de la « courbe de Beveridge » ; OCDE, 2012b), le chômage est resté faible, s'établissant à 4.0 % seulement en moyenne sur la période 2000-2012. Le chômage des jeunes est également très bas. Le taux d'activité, qui est proche de 87 % de la population d'âge actif, est le plus fort de la zone OCDE. Le taux d'activité est élevé tant pour les hommes que pour les femmes, mais le travail à temps partiel est très répandu parmi les femmes, si bien que le nombre moyen d'heures travaillées par habitante est moins impressionnant. Le rôle des femmes dans l'économie suisse est examiné de manière approfondie dans le chapitre suivant de cette *Étude*. Les migrants jouent également un rôle majeur sur le marché du travail et sont, en général, bien intégrés. Néanmoins, il existe des problèmes majeurs dans certains segments de la main-d'œuvre immigrée, où les périodes de chômage prolongées et les situations d'incapacité de travail sont fréquentes. L'urgente nécessité de résoudre ces problèmes ne fera que s'accroître, étant donné que la Suisse recourt de plus en plus à une main-d'œuvre immigrée et que le nombre de travailleurs nés à l'étranger et leur famille ne cesse d'augmenter.
- La Suisse est également un pays innovant caractérisé par un niveau élevé de dépenses de recherche-développement (R-D), et des résultats impressionnants en termes de dépôt de brevets, d'innovations de procédé et de dépôt de marques. Néanmoins, ces activités sont concentrées dans une large mesure dans un petit nombre de très grandes multinationales, tandis que les entreprises de taille plus modeste sont moins impliquées. Or, dans d'autres pays de l'OCDE, les jeunes entreprises dynamiques représentent une part significative de l'innovation. En Suisse, les entrepreneurs sont confrontés à des obstacles dont la réduction pourrait permettre de renforcer le rôle joué

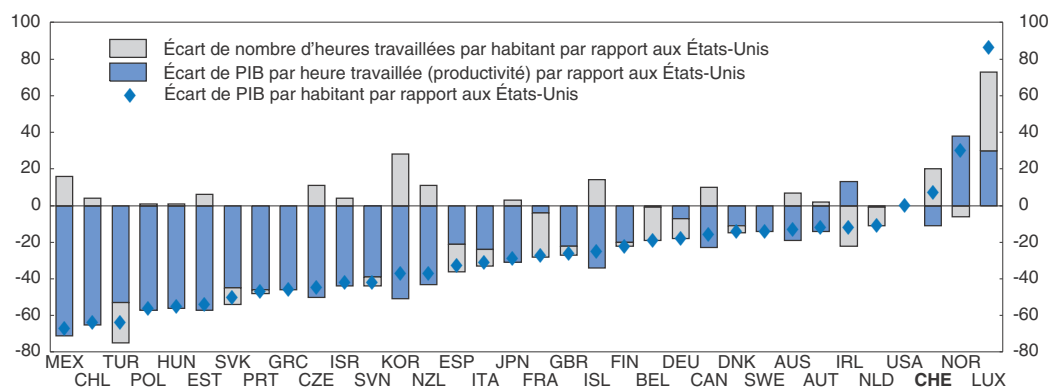
par les jeunes entreprises dynamiques en matière d'innovation et de nouvelles sources de croissance.

La croissance du PIB par habitant a été faible

S'il ne constitue en aucun cas la seule mesure du bien-être, le PIB par habitant n'en demeure pas moins un indicateur fondamental du bien-être économique et il est fortement corrélé à de nombreuses autres dimensions du bien-être telles que la santé, la sécurité, la qualité de l'environnement ou encore la stratification sociale (notamment en termes d'inégalités de revenus et d'inégalités entre hommes et femmes). Comme indiqué précédemment, la Suisse affiche un niveau élevé de PIB par habitant, qui était supérieur de 7 % environ à celui des États-Unis en 2012 (à parité de pouvoir d'achat) (graphique 1.3). Cet écart positif par rapport aux États-Unis s'explique par la résultante de deux forces antagoniques. En effet, le nombre d'heures travaillées par habitant en Suisse est d'environ 20 % plus élevé qu'aux États-Unis, ce qui est compensé dans une certaine mesure par une productivité du travail (PIB par heure travaillée), inférieure en Suisse de 11 % à celle des États-Unis. Comme indiqué plus haut, compte tenu du très haut niveau du taux d'activité et de la faiblesse du chômage, le nombre d'heures travaillées par habitant en Suisse est très élevé pour la zone OCDE, malgré le fait que le travail à temps partiel féminin y soit très répandu.


Graphique 1.3. **Contributions aux écarts de PIB par habitant entre les pays de l'OCDE, en 2012**

Écart en points de pourcentage par rapport aux États-Unis



Note : Les statistiques de PIB sur lesquelles se fonde ce graphique sont tirées des Comptes nationaux annuels de l'OCDE et converties en USD courants sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) de 2011. Les différences de niveau de revenu peuvent être décomposées en différences de productivité du travail, d'une part, et en différences d'utilisation de la main-d'œuvre, d'autre part.

Source : Base de données de l'OCDE sur la productivité ; calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939600>

Tout l'enjeu pour des pays riches comme la Suisse est de conserver une croissance compatible avec un niveau élevé de revenu par habitant (c'est-à-dire compatible avec le déplacement de la frontière technologique internationale), et d'assurer ainsi à leur population un niveau de vie élevé dans l'avenir. Néanmoins, la croissance du PIB réel par habitant a été lente en Suisse, même comparée à celle observée dans des pays caractérisés par des niveaux de vie similaires. La croissance moyenne du PIB réel par habitant entre 1995 et 2011 a été proche de 2 % par an dans les 10 pays membres de l'OCDE les plus riches,

alors qu'elle s'est établie en moyenne à 1.1 % seulement en Suisse, ce qui la plaçait au dernier rang de ce groupe.

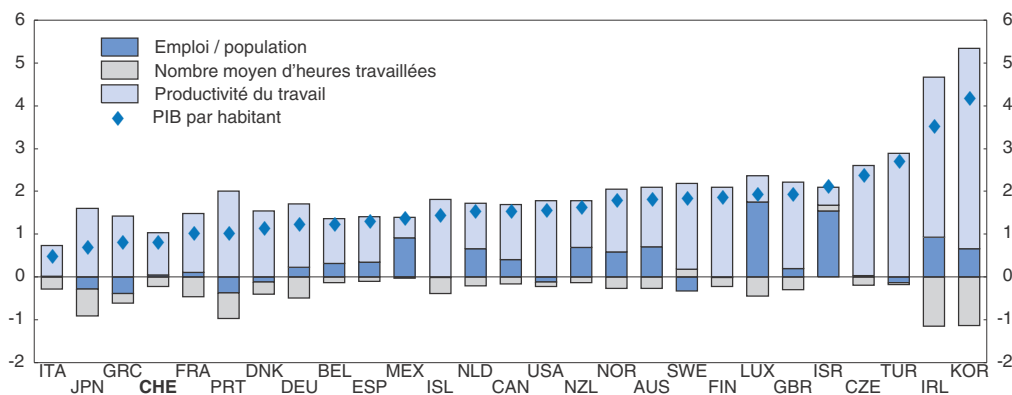
Pour analyser l'évolution de la croissance du PIB par habitant au fil du temps et cerner les enjeux futurs, il est utile de le décomposer de la façon suivante :

$$\frac{PIB}{POPULATION} = \frac{PIB}{NBRE\ TOTAL\ D'HEURES\ TRAVAILLÉES} \times \frac{NBRE\ TOTAL\ D'HEURES\ TRAVAILLÉES}{NBRE\ D'ACTIFS\ OCCUPÉS} \times \frac{NBRE\ D'ACTIFS\ OCCUPÉS}{POPULATION}$$


Dans cette équation, les termes du membre droit sont la productivité du travail, le nombre moyen d'heures travaillées et le ratio entre emploi et population. La croissance du PIB par habitant peut donc être décomposée en trois éléments, qui sont les taux de croissance de chacun des termes du membre de droite de cette équation. Le graphique 1.4 illustre cette décomposition pour une sélection de pays de l'OCDE sur la période 1991-2011. Dans le cas de la Suisse, les variations du ratio emploi/population ont très peu contribué à la croissance du PIB par habitant, et, comme dans la plupart des autres pays de l'OCDE, le nombre moyen d'heures travaillées a légèrement diminué. Quoique relativement faible, la croissance de la productivité du travail est le facteur qui explique l'essentiel des gains de PIB par habitant réalisés par la Suisse au cours de la période considérée. Lorsqu'on examine uniquement la dernière décennie, cette structure des contributions à la croissance du PIB par habitant change très peu dans le cas de la Suisse – la croissance moyenne du PIB par habitant est légèrement plus forte, essentiellement grâce à une contribution positive du ratio emploi/population. Dans le cadre de l'examen des options envisageables pour entretenir la croissance sur le long terme en Suisse, il est instructif de se pencher sur chacun des éléments de cette décomposition.

Graphique 1.4. **Contributions à la croissance du PIB réel par habitant**

De 1991 à 2012, en points de pourcentage



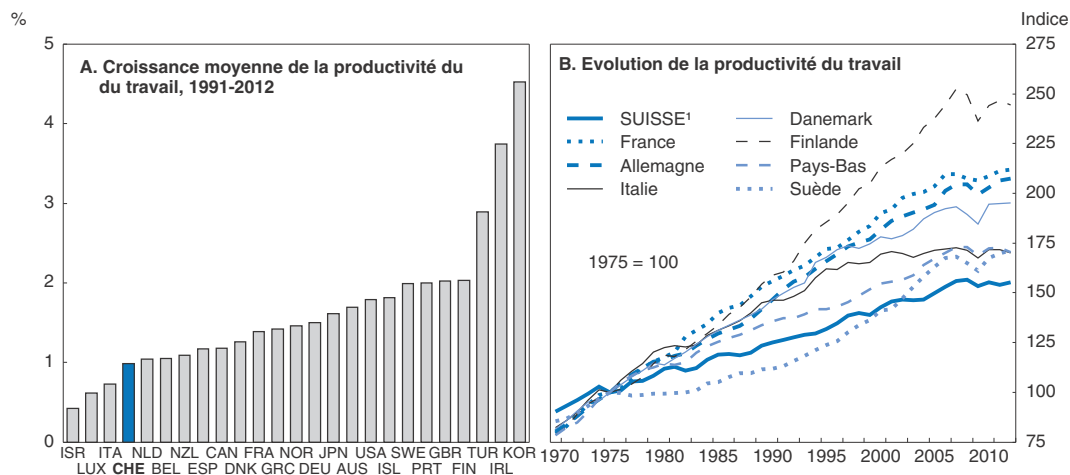
Source : Bases de données de l'OCDE sur les comptes nationaux et la productivité ; calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939619>

La croissance de la productivité du travail a ralenti

Si la productivité de la main-d'œuvre est d'un niveau nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE en Suisse, la croissance de cette productivité au cours de l'essentiel des quarante dernières années a été relativement faible (graphique 1.5). D'après les Penn World Tables (version 7.1), qui fournissent des estimations de la productivité du travail remontant à 1950 pour un très vaste ensemble de pays, la Suisse est demeurée peu ou prou à la deuxième place du classement mondial des pays établi en fonction de leur niveau de

Graphique 1.5. **Croissance de la productivité horaire du travail dans certains pays de l'OCDE**



1. On a corrigé la rupture structurelle de 1991 dans la série de données relative au nombre d'heures travaillées en Suisse en procédant à un raccordement, à partir de la moyenne des taux de croissance contigus.

Source : Base de données de l'OCDE sur la productivité.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939638>

PIB par heure travaillée (mesuré aux prix constants de 2005 à parité de pouvoir d'achat) de 1950 jusqu'au milieu des années 70, précédée uniquement par les États-Unis (Heston et al., 2012). Néanmoins, au début des années 80, la Suisse avait reculé à la septième place et, au début des années 90, en seizième position du classement, où elle est restée depuis. Il est vrai que la mesure fondée sur les Penn World Tables n'est généralement pas compatible avec celles de l'OCDE, mais il s'agit là d'un recul marqué.

Si la mesure de la productivité du travail par individu ne suscite guère de controverse, celle de la productivité horaire fait nettement plus débat. Cela vaut tout particulièrement pour la Suisse, où des niveaux élevés de revenu par habitant sont allés de pair avec une faible croissance de la productivité du travail, et ce pas seulement au cours des dernières années mais depuis de nombreuses décennies. En outre, comme dans nombre d'autres pays riches de l'OCDE, la croissance de la productivité du travail a connu un recul durable après les années 70. Siegenthaler (2012) a cerné plusieurs problèmes qualitatifs concernant les séries statistiques sur le nombre d'heures travaillées qui ont été utilisées dans la plupart des calculs de la productivité suisse. Plus précisément, il est possible que les augmentations de l'apport de main-d'œuvre aient été systématiquement surestimées et, partant, que la plupart des estimations publiées de la croissance de la productivité aient été sous-estimées, peut-être d'environ 1 point de pourcentage environ au cours des années 90. Cela étant, même si ce résultat n'est en aucun cas négligeable, cela ne modifie pas la conclusion générale selon laquelle la croissance de la productivité a été relativement faible en Suisse. Au bout du compte, la plupart des mesures indiquent que la croissance de la productivité a ralenti en Suisse (tableau 1.2).

Comme dans la plupart des autres pays, les performances en matière de productivité varient fortement d'un secteur d'activité à l'autre. Par exemple, il ressort de la base de données de l'OFS que pendant la période 1997-2010, certaines branches comme l'énergie, l'approvisionnement en eau, le logement ou l'éducation ont enregistré une forte baisse de la productivité de la main-d'œuvre, alors que dans d'autres, comme les produits chimiques

Tableau 1.2. **Mesures diverses de la croissance de la productivité horaire du travail en Suisse**

Période	Siegenthaler (2012)	GGDC ¹	OFS ²	Christoffel (1995)	OCDE ³
1950-60	3.40	3.64	-	-	-
1960-70	4.30	3.61	-	2.4	-
1970-80	2.02	2.23	-	1.5	2.17
1980-90	1.41	0.93	-	1.0	1.12
1990-2000	1.28	0.88	1.35	-	0.90
2000-10	0.54	0.86	0.80	-	0.85

1. Base de données complète sur l'économie du *Conference Board* et du Centre de Groningue pour la croissance et le développement (GGDC, *Groningen Growth and Development Centre*).
2. Statistiques sur le volume de travail de l'Office fédéral de la statistique (OFS) suisse.
3. Base de données de l'OCDE sur la productivité.

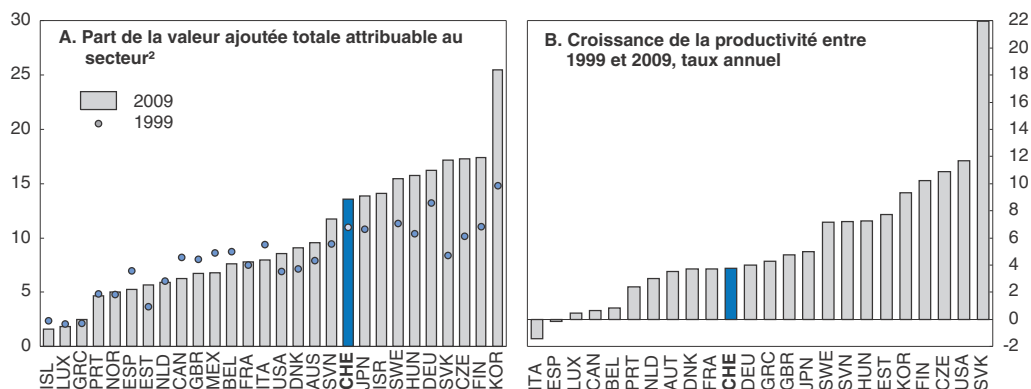
Source : Siegenthaler, M. (2012), « A view on the long-run evolution of hours worked and labour productivity in Switzerland (1950–2010) », *KOF Working Paper Series*, n° 300, Zurich ; et calculs de l'OCDE.

et pharmaceutiques, les télécommunications et les assurances, les gains étaient élevés. Comme dans le secteur agricole (Jarrett et Moeser, 2013), la mise en place de politiques publiques visant à doper la concurrence au sein des divers sous-secteurs de l'économie pourrait entraîner une amélioration substantielle de la productivité globale, comme le confirment d'ailleurs les indicateurs de la réglementation des marchés de produits (RMP) en Suisse établis par l'OCDE (voir ci-après).

L'importance du secteur de la haute technologie s'est accrue en Suisse (graphique 1.6, partie A), puisque la part de celui-ci dans la valeur ajoutée totale est passée de 11 % en 1999 à 14 % en 2009. Cependant, le constat général de faiblesse des gains de productivité s'applique également à cette branche d'activité. En outre, la frontière entre le secteur manufacturier et les services est de plus en plus floue, et de grandes entreprises classées précédemment dans le secteur manufacturier font aujourd'hui partie du secteur des services. Ces branches d'activité sont le moteur de la croissance de la productivité globale

Graphique 1.6. **Productivité dans le secteur de haute technologie¹**

En pourcentage



1. Le secteur de haute technologie recouvre les activités de fabrication de produits chimiques, de machines et de matériel, ainsi que de matériel de transport.
2. Hors immobilier.

Source : Base de données pour l'analyse structurelle (STAN) de l'OCDE ; et OCDE (2012), *OECD Reviews of Innovation Policy: Sweden*, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939657>

et ont des effets d'entraînement importants sur l'ensemble de l'économie. Néanmoins, comme au niveau macroéconomique, la croissance annuelle de la productivité entre 1999 et 2009 dans l'ensemble constitué par les secteurs de haute technologie et de moyenne-haute technologie a été relativement modeste en Suisse (partie B).

Depuis 2002, le Conseil fédéral a adopté trois rapports consacrés principalement à l'amélioration de la productivité en Suisse et dans leur sillage, conçu trois trains de mesures pour la croissance, dont la voilure a été toutefois réduite dans une certaine mesure par le Parlement, en particulier pour les plus récents. Un certain nombre de pays de l'OCDE ont mis en place des commissions chargées de réaliser des travaux de recherche et d'analyse sur les questions de productivité, notamment en effectuant des analyses comparatives et en formulant des conseils sur les politiques ayant une incidence sur la concurrence (encadré 1.2). Il conviendrait d'examiner, dans le contexte suisse, la viabilité d'un organisme chargé d'étudier ces questions de manière approfondie et de proposer des solutions.

Le présent chapitre est en grande partie consacré à la question de la productivité du travail. Pour comprendre ses déterminants sous-jacents, il faut examiner de près le capital humain, le capital physique et la productivité multifactorielle. Un cadre utile pour ce faire réside dans le scénario de croissance à long terme récemment publié par l'OCDE pour l'économie mondiale et la Suisse (Johansson et al., 2013).

Encadré 1.2. **Les commissions de la productivité dans les pays de l'OCDE**

Un certain nombre de pays de l'OCDE se sont dotés d'une commission de la productivité qui a une fonction d'examen et un rôle consultatif en matière de réforme des politiques microéconomiques et de réglementation, dans le but de permettre aux pouvoirs publics de prendre des décisions plus éclairées en leur fournissant de manière indépendante des analyses et des conseils qui sont rendus publics.

Australie – Créée en tant qu'autorité indépendante en 1998, la Commission de la productivité (*Productivity Commission*) est un organisme consultatif du gouvernement australien, qui mène des travaux de recherche sur un large éventail de questions économiques, sociales et environnementales ayant un impact sur le bien-être des Australiens. Elle n'administre pas de programme public et n'exerce aucun pouvoir exécutif. Sa contribution tient à l'utilité des conseils et des informations qu'elle fournit aux pouvoirs publics, ainsi qu'aux fonctions éducatives de ses procédures publiques. Douze commissaires (dont un assume les fonctions de président) sont nommés pour des périodes pouvant aller jusqu'à cinq ans, et des commissaires associés sont nommés par le ministre de l'Économie et des Finances (*Treasurer*). La Commission dispose par ailleurs d'un personnel constitué de 200 fonctionnaires environ. Ses quatre principaux axes de travail consistent à : i) organiser des enquêtes publiques et effectuer des recherches à la demande du gouvernement ; ii) procéder à un suivi des performances ainsi qu'à des évaluations comparatives et fournir d'autres services aux organismes publics ; iii) examiner les recours formés en matière de neutralité concurrentielle et se prononcer sur ces requêtes ; et iv) contribuer aux travaux de recherche et à la publication annuelle de rapports sur la productivité, les aides aux entreprises et la réglementation.

Encadré 1.2. Les commissions de la productivité dans les pays de l'OCDE (suite)

Nouvelle-Zélande – La Commission de la productivité (*Productivity Commission*) néo-zélandaise est un organisme indépendant qui a été créé en 2011. Son principal objet est de fournir des conseils au gouvernement en vue d'améliorer la productivité de manière à étayer le bien-être des Néo-Zélandais, tout en tenant compte d'un large éventail de communautés et de groupes de population. La principale fonction de la Commission est d'examiner de manière approfondie les questions qui lui sont soumises par le gouvernement. Elle réalise également des travaux de recherche liés à la productivité qui étayent sa croissance au fil du temps, et permettent de mieux comprendre les questions de productivité. Elle se concentre sur les « questions de cadre », c'est-à-dire sur les lois, les règlements, les politiques et les institutions qui étayent le mieux le bien-être. En 2012, ses effectifs étaient constitués de 20 personnes, y compris des collaborateurs détachés et des consultants, auxquels il fallait ajouter les trois membres du conseil de direction.

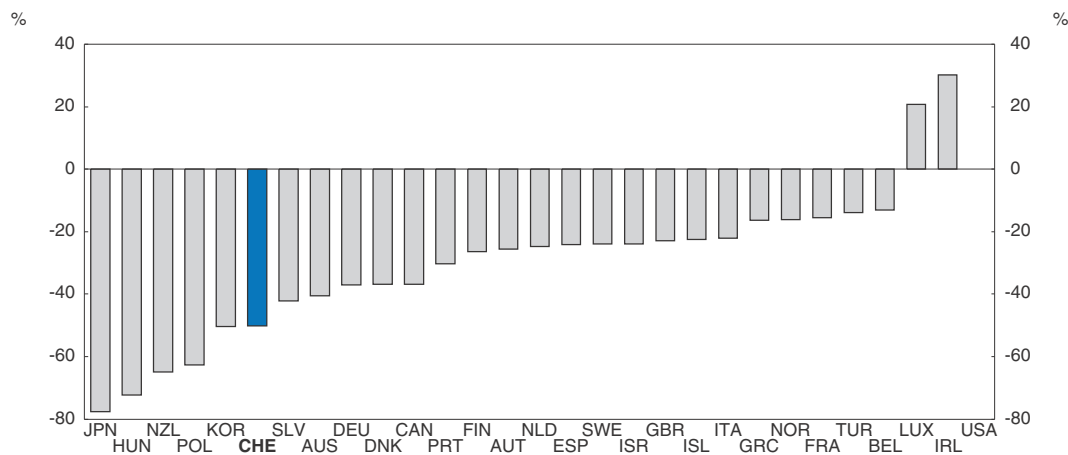
Danemark – Le gouvernement, préoccupé par la dégradation des performances du Danemark en termes de productivité au cours des dernières décennies et par son glissement vers le bas du classement des PIB par habitant par rapport aux pays comparables de l'OCDE, a mis sur pied en 2012 une commission permanente de la productivité indépendante pour une durée de deux ans, au sein de laquelle des spécialistes et des experts indépendants analysent l'évolution de la productivité et formulent des recommandations spécifiques destinées à améliorer la productivité, tant dans le secteur privé que public. Le champ de compétence de la Commission couvre les communes, les régions et l'État central. Les propositions définitives de la Commission, considérées dans leur ensemble, ne doivent pas remettre en cause la viabilité des finances publiques. Elle se compose d'un président et d'un certain nombre de membres, qui sont assistés par un secrétariat indépendant, et reçoit les conseils d'un comité d'experts internationaux, dont certains appartiennent à l'OCDE. Les travaux de la Commission sont publics, afin que ses activités et les questions qu'elle examine puissent faire l'objet d'un débat ouvert. Elle devrait avoir achevé ses travaux à la fin de 2013.

Productivité multifactorielle et scénario de croissance à long terme pour la Suisse

La croissance du PIB peut être décomposée en trois principaux éléments : l'augmentation des apports de main-d'œuvre, de capital humain et de capital physique. Le résidu, qualifié de productivité multifactorielle (PMF), recouvre tous les autres éléments. Historiquement, les écarts de PMF entre pays et, dans une moindre mesure, de capital humain expliquent l'essentiel des différences internationales de PIB par habitant (voir par exemple Easterly et Levine, 2002 ; Duval et de la Maisonneuve, 2010). D'amples écarts de productivité caractérisent même quelques économies à revenu élevé, comme le Japon, l'Allemagne et l'Australie, ainsi que la Suisse (graphique 1.7). Michelis et al. (2013) montrent que les pays à revenu élevé ayant eu accès à une main-d'œuvre abondante et à des marchés du travail flexibles, comme la Suisse, peuvent afficher de bas niveaux de PMF, dans la mesure où les entreprises peuvent être moins enclines à réaliser des investissements de nature à améliorer leur productivité et où les travailleurs ayant une productivité inférieure sont en général plus facilement intégrés dans le marché du travail.

Les scénarios de croissance à long terme de l'OCDE se fondent sur un cadre néoclassique simple d'analyse causale de la croissance, utilisé pour réaliser des projections de PIB par habitant à l'horizon 2060 pour un large éventail de pays, dont la Suisse. Une des

Graphique 1.7. Contribution de la productivité multifactorielle (PMF) à l'écart de PIB par habitant vis-à-vis des États-Unis, en 2011



Source : Johansson et al. (2013), « Long-term Growth Scenarios », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 1000.

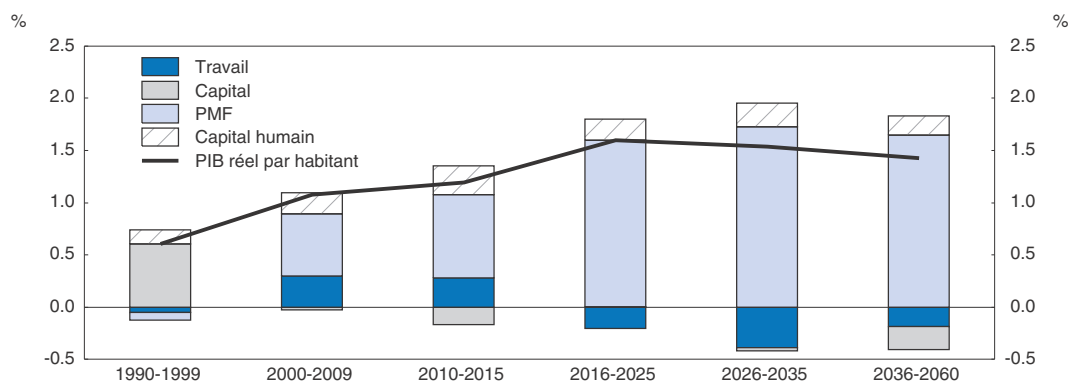
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939676>

principales hypothèses sur lesquelles reposent ces projections est que les pays éloignés de la frontière de PMF bénéficieront d'un rattrapage, mais celui-ci est conditionné par le fait qu'ils adoptent la panoplie de mesures structurelles nécessaires pour favoriser ce rattrapage. Cela étant, la mise en œuvre de réformes structurelles dans des secteurs nationaux pourrait soulever des difficultés d'ordre politique en Suisse. Dans ce pays, où l'écart de PMF par habitant vis-à-vis des pays de tête est considérable (graphique 1.7), il existe un potentiel de forte croissance future. Les projections du scénario de référence à long terme concernant la Suisse sont présentées dans le tableau 1.3, tandis que le

Tableau 1.3. Projections du scénario de référence à long terme de l'OCDE pour la Suisse

	2011	2012	2013	2014	2020	2040	2060
Croissance de la production (annuelle)	1.9	0.8	1.1	2.3	2.4	2.1	1.9
Croissance de la production potentielle (annuelle)	2.0	2.0	2.0	2.1	2.3	2.1	1.9
Croissance de la productivité potentielle du travail (annuelle)	0.7	-0.3	0.0	1.3	1.9	1.8	1.7
Croissance tendancielle de la productivité multifactorielle (annuelle)	0.3	0.4	0.5	0.7	1.1	1.1	1.0
Croissance de l'emploi potentiel (annuelle)	1.2	1.1	1.1	1.0	0.5	0.2	0.2
Taux d'activité tendanciel	69.4	69.4	69.4	69.4	68.9	65.4	67.3
Taux de chômage structurel	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.7	3.7
Solde budgétaire (% du PIB)	0.5	0.7	0.5	0.4	0.2	0.1	0.2
Dette brute des administrations publiques (% du PIB)	40.2	39.5	39.0	38.6	37.9	38.8	39.1
Taux d'intérêt réel à long terme	1.4	0.3	0.6	1.0	2.3	3.4	3.4
Épargne nationale totale (% du PIB)	31.7	32.4	32.5	32.9	31.2	26.0	25.1
Investissement (% du PIB)	20.8	20.9	20.9	20.9	20.5	17.7	15.8
Solde des paiements courants (% du PIB)	10.4	11.5	11.3	11.7	10.5	8.2	9.3
PIB réel par habitant (USD, sur la base des PPA de 2005)	39 582	39 493	39 519	40 038	44 716	63 079	91 613
Écart de PIB réel par habitant vis-à-vis des États-Unis (%)	-6.9	-8.5	-10.0	-10.8	-10.1	-9.1	-0.6

Graphique 1.8. **Contributions à la croissance du PIB réel par habitant¹**
Variation annuelle moyenne, en pourcentage



1. La croissance du PIB réel par habitant est égale au produit de la croissance des éléments suivants : capital humain (capital physique/PIB) $a/(1-a)$ [où a désigne la part du capital dans le revenu], emplois/population et productivité multifactorielle (PMF). Pour que l'on soit sûr que ces composantes contribuent à la croissance du PIB réel par habitant, la décomposition est effectuée en différences logarithmiques. Comme ce graphique montre les moyennes par période pour ces composantes, leur somme ne correspond pas exactement au total.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932939695>

graphique 1.8 illustre les contributions des facteurs sous-jacents. Étant donné l'ampleur de l'écart constaté, qui a en outre tendance à s'accroître, la convergence des taux de PMF et, dans une moindre mesure, le capital humain devraient être les moteurs de la croissance du PIB par habitant, tandis que le taux d'activité devrait réduire la croissance de la productivité pendant une partie de la période considérée.

La suite du présent chapitre est consacrée aux facteurs pouvant améliorer le potentiel de croissance à long terme. La faiblesse persistante du taux de croissance de la productivité du travail et l'ampleur notable de l'écart de PMF qui sépare la Suisse des pays situés à la frontière de productivité laissent entrevoir un certain nombre de domaines dans lesquels une amélioration des politiques publiques peut contribuer à l'obtention d'une croissance durable plus forte à long terme.

- Le **taux d'activité** est certes élevé, mais le vieillissement démographique pèsera sur l'offre de main-d'œuvre et la Suisse devrait devenir encore plus tributaire des travailleurs migrants. Cela soulève des difficultés, non seulement pour attirer et conserver des travailleurs dotés d'une palette de compétences adaptée, mais aussi pour renforcer la cohésion sociale, notamment s'agissant de l'intégration des migrants et de leurs enfants sur le marché du travail et dans la société. La solution consistera à maintenir le taux d'activité à un niveau élevé, en tirant pleinement parti des groupes sous-utilisés, notamment des femmes.
- Le **capital humain** est actuellement un véritable point fort économique de la Suisse, dont les habitants ont des niveaux de formation élevés. Néanmoins, on peut se demander si le modèle éducatif, qui fonctionne bien aujourd'hui, restera adapté parallèlement à l'évolution de la structure de l'économie sous la pression de la mondialisation. Le système d'enseignement est également confronté à des problèmes d'égalité d'accès et d'équité qui doivent être résolus pour que le meilleur parti puisse être tiré des ressources humaines disponibles localement.

- La **concurrence** peut être un moteur de croissance de la productivité, soit grâce au fonctionnement de marchés intérieurs dynamiques, soit par le biais de l'exposition des entreprises locales aux forces du marché international. Des marchés intérieurs efficaces et l'exposition des entreprises locales à la concurrence internationale devraient amener ces entreprises à adopter des modes de fonctionnement réduisant leurs coûts au minimum, ainsi qu'à faire preuve d'innovation, afin de rester compétitives. Les échanges internationaux ouvrent par ailleurs un marché plus vaste aux entreprises qui opèrent dans des pays relativement petits comme la Suisse, leur permettant du même coup d'exploiter pleinement les économies d'échelle.
- Les activités d'**innovation** et de **recherche-développement (R-D)** sont très développées en Suisse, comme le montrent les niveaux élevés de dépôt de brevets, de dépôt de marques et de dépenses de R-D. Néanmoins, une grande partie de ces activités est imputable à un petit nombre de grandes entreprises, tout particulièrement dans les industries chimique et pharmaceutique. Les politiques et programmes qui favorisent l'innovation et la R-D sont importants, compte tenu de leurs effets d'entraînement positifs importants sur l'ensemble de la collectivité. En outre, les projets du gouvernement en termes de transition vers les énergies renouvelables reposent sur l'hypothèse d'un déplacement ambitieux de la frontière technologique. Les pouvoirs publics doivent faciliter cette évolution en s'impliquant plus activement dans ce domaine.
- L'**entrepreneuriat** et l'émergence de jeunes entreprises dynamiques de petite taille sont d'importants moteurs d'innovation et de croissance de la productivité. La Suisse pourrait aller plus loin pour favoriser l'émergence de davantage d'entreprises de ce type, pouvant constituer des vecteurs d'innovation dans un plus large éventail de secteurs émergents. Les entrepreneurs suisses – notamment les femmes (chapitre 2) – sont confrontés à des obstacles dans l'exercice de leurs activités, qui entravent la création de jeunes entreprises et freinent l'innovation.

Enjeux liés au marché du travail

Comme indiqué précédemment, le marché du travail suisse fonctionne admirablement bien, et se caractérise par un taux d'activité élevé et un chômage faible. Cela vaut non seulement pour les travailleurs d'âge mûr mais aussi pour les jeunes comme pour les seniors. Néanmoins, il présente un certain nombre de points faibles. Premièrement, la proportion de femmes travaillant à temps plein est faible. Ce problème et les mesures pouvant être prises pour y remédier sont examinés de manière approfondie dans le chapitre 2. Deuxièmement, l'intégration de certains segments de la population immigrée sur le marché de l'emploi laisse à désirer.

Il faut prendre davantage d'initiatives pour intégrer les immigrés dans la population active

La proportion de résidents nés à l'étranger est aujourd'hui supérieure à un quart de la population en Suisse, ce qui la place au troisième rang des pays de l'OCDE à l'aune de cet indicateur, derrière le Luxembourg et l'Australie. Les principaux pays d'origine de ces résidents, par ordre d'importance décroissant, sont l'Italie, l'Allemagne, le Portugal, la Serbie, la France et la Turquie. L'immigration en Suisse reste une des plus importantes de la zone OCDE, puisqu'elle a représenté environ 1.4 % de la population totale en 2010 (OCDE, 2012e). Il est particulièrement notable dans le cas de la Suisse que les migrants

représentent bien plus de la moitié de toutes les entrées dans la population d'âge actif et que, de 2000 à 2010, la croissance de la population active leur a été presque exclusivement imputable. Néanmoins, le taux d'acquisition de la nationalité est très faible par rapport à ceux observés dans la plupart des autres pays européens.

Encadré 1.3. **Nationalité**

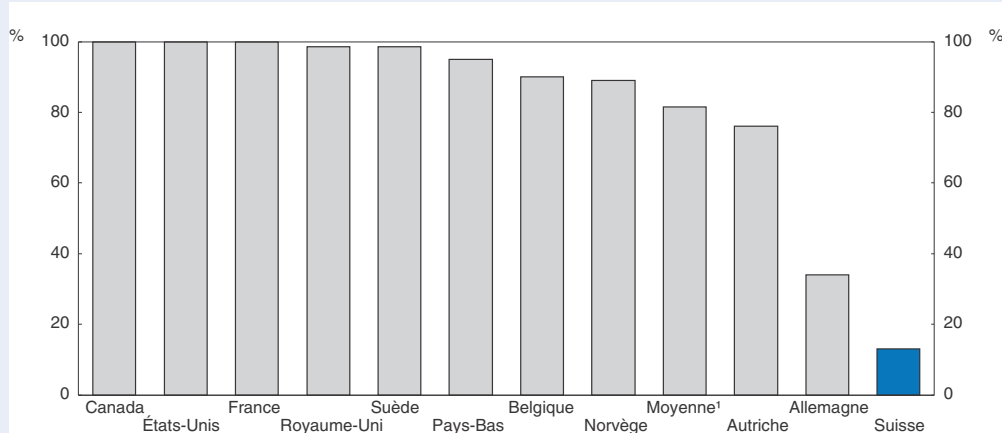
L'acquisition de la nationalité est un indicateur de l'intégration des migrants dans la société. En Suisse, il s'avère que la naturalisation va de pair avec des taux d'emploi plus élevés (Liebig, 2011). Si selon les estimations de Steinhardt et al. (2009), l'écart de salaire entre les hommes naturalisés et non naturalisés occupant un emploi s'établit aux alentours de 7 %, il est non significatif pour les hommes et les femmes selon Liebig (2001). En outre, les travailleurs originaires de pays à bas salaires tendent à participer de manière beaucoup plus intensive aux formations en cours d'emploi s'ils sont naturalisés. Alors que 43 % des autochtones participent à de telles formations en Suisse, ce taux n'est que de 32 % pour les migrants originaires de pays à bas revenu ayant été naturalisés, et de 19 % seulement pour leurs homologues non naturalisés (Liebig, 2011).

Selon la philosophie suisse, l'intégration précède la naturalisation. Cela peut impliquer que, par rapport à d'autres pays de l'OCDE, la Suisse applique aux étrangers des conditions de naturalisation particulièrement exigeantes. Ainsi, environ 10 % seulement des enfants d'immigrés originaires de pays à faible revenu qui sont nés en Suisse et âgés de 20 à 29 ans ont la nationalité suisse. Cette proportion est fort modeste comparée à celles observées dans la plupart des pays européens similaires (graphique 1.9). En 2011, 36 800 étrangers ont obtenu la nationalité suisse. La plupart étaient des ressortissants de pays de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) (36 % d'entre eux, sachant que l'Italie et l'Allemagne figuraient à cet égard aux premiers rangs) ou d'autres pays européens (41 % d'entre eux, la Serbie arrivant en tête de ces pays d'origine). Près d'un cinquième de toutes les acquisitions de nationalité ont eu lieu par le biais des procédures de « naturalisation simplifiée », qui s'appliquent en cas de mariage et pour les enfants de ressortissants suisses (Steinhardt et al., 2009).

L'obtention de la nationalité suisse se singularise par le fait qu'elle comporte trois niveaux, puisque les administrations fédérale, cantonales et communales ont toutes leurs propres procédures de naturalisation, dont l'harmonisation est assurée par le Tribunal fédéral. En conséquence, l'administration fédérale ne peut pas faire appliquer une décision de naturalisation si les autorités cantonales ou communales y sont opposées, à moins qu'un candidat ne fasse appel auprès du Tribunal fédéral. Les autorités locales exigent généralement un nombre minimal d'années de résidence dans le canton et la commune concernés. Cette durée peut aller jusqu'à 12 ans, soit une période beaucoup plus longue que dans les autres pays de l'OCDE, où il s'agit généralement d'une durée minimale de résidence dans le pays comprise entre cinq et huit ans (Guimezanes, 2011). Cette obligation de résidence cantonale constitue sans doute une entrave à la mobilité professionnelle et géographique, au moins pendant la période où la procédure suit son cours. Jusqu'en 2003, les décisions de naturalisation faisaient l'objet de votations dans plusieurs communes, mais il a été mis fin à cette pratique lorsque le Tribunal fédéral a jugé que la naturalisation constituait un acte administratif, et que les refus de naturalisation devaient donc être motivés et susceptibles de recours.


Encadré 1.3. **Nationalité** (suite)

Graphique 1.9. Pourcentage d'enfants d'immigrés originaires de pays à faible revenu qui sont nés dans leur pays d'accueil et en ont la nationalité
 Âgés de 20 à 29 ans et non scolarisés, aux alentours de 2007



1. Moyenne simple par pays.

Source : Liebig, T. (2011), « Nationalité et intégration socio-économique des immigrants et de leurs enfants : Vue d'ensemble dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE », OCDE, *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrants ?*.

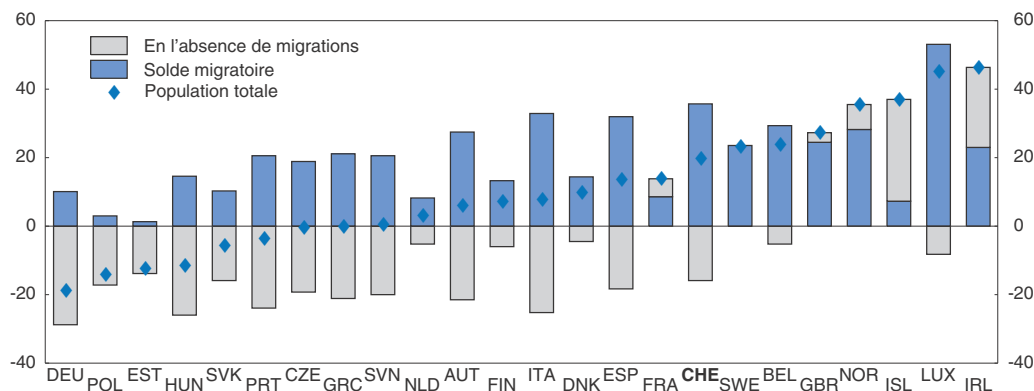
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939714>

Plusieurs tentatives, dont la dernière remonte à 2004, ont été faites en vue de libéraliser l'accès à la nationalité suisse, en particulier pour les enfants d'immigrés qui ont été élevés et scolarisés en Suisse. Bien que ces tentatives de réforme de fond aient échoué, certaines modifications importantes ont été apportées aux règles d'accès à la nationalité suisse. En 2006, il a été ainsi interdit aux cantons et aux municipalités d'exiger des émoluments de naturalisation supérieurs aux frais effectivement générés par le traitement des demandes. Auparavant, ces émoluments pouvaient, dans certaines communes, s'élever à plusieurs milliers de CHF. Un projet de révision totale de la loi sur la nationalité suisse a été adopté par le Conseil fédéral et soumis au Parlement en 2011. Ce projet de loi vise à harmoniser les conditions de résidence imposées au niveau des cantons et des communes, et prévoit plusieurs modifications des procédures destinées à rendre le traitement des dossiers plus transparent et plus efficace. Il est notamment prévu de ramener de douze à huit ans la durée minimale de résidence exigée dans le cadre de la procédure de naturalisation ordinaire, et de plafonner la durée de résidence exigée par les autorités communales et cantonales. Si cette réforme est votée, les conditions d'accès à la nationalité appliquées en Suisse commenceront à se rapprocher de celles qui prévalent dans la plupart des autres pays.


Sur le long terme, l'immigration sera probablement la seule source de croissance démographique en Suisse. Selon les scénarios d'accroissement de la population de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ainsi que d'Eurostat (voir Johansson et al., 2013 ; graphique 1.10), en l'absence de migrations, la population suisse commencera à diminuer entre 2020 et 2030. Le rôle que les migrations joueront tout au long de cette période et au-delà est difficile à déterminer. Si l'on se fonde simplement sur les tendances actuelles, il semble

Graphique 1.10. **Projections démographiques à l'horizon 2060, dans certains pays**

Variation de la population totale, en pourcentage de la population de 2010



Source : Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939733>

que les migrations compenseraient largement le ralentissement de la croissance de la population autochtone. Cela impliquerait une augmentation sensible des effectifs de résidents nés à l'étranger, ainsi que de résidents immigrés de première et de deuxième génération, au cours du prochain demi-siècle. Cela signifie également que l'ampleur et l'importance des éventuels problèmes liés à l'enseignement, au marché du travail ou à d'autres questions sociales spécifiques à ce segment de la population suisse seront fortement accentuées au cours des décennies à venir, à moins que des mesures ne soient rapidement adoptées pour y remédier. Néanmoins, il est peu probable que les taux actuels d'immigration soient viables sur la durée, tant pour des motifs politiques que pour des raisons liées à la situation générale du marché du travail. Les projections démographiques de l'OFS supposent une croissance nettement plus modeste des migrations, de sorte que la population totale commencerait à décliner aux alentours de 2030.

En Suisse, par rapport à d'autres pays, l'intégration des migrants sur le marché du travail est une réussite, partiellement imputable à la bonne qualité des conditions générales sur le marché du travail et à d'autres facteurs comme le rôle important de l'apprentissage. Un des facteurs explicatifs les plus importants réside dans le niveau très élevé du taux d'activité qui caractérise l'essentiel de la population née à l'étranger. Le taux d'emploi des hommes nés à l'étranger, qui s'établissait à 84 % en 2011, était proche du taux de 86 % qui caractérisait leurs homologues autochtones. L'écart est nettement plus important pour les femmes, puisque ces taux d'emploi s'établissaient respectivement à 67 % et 76 %, même s'il était plus réduit que dans la plupart des pays européens comparables. S'agissant des sans-emploi, si le taux de chômage absolu des personnes nées à l'étranger résidant en Suisse (6.8 % en 2011) est relativement faible pour l'Europe, il est nettement plus élevé que celui des autochtones (3.1 %). En outre, le chômage de longue durée est élevé parmi les chômeurs étrangers : au deuxième trimestre de 2009, 36 % d'entre eux cherchaient du travail depuis plus d'un an, alors que 25 % des chômeurs de nationalité suisse étaient dans ce cas.

En Suisse, la situation professionnelle des enfants issus de l'immigration est très favorable à l'aune des comparaisons internationales (Liebig et al., 2012). Cette situation s'explique en partie par la bonne qualité des conditions générales sur le marché du travail,

et par d'autres facteurs comme le rôle important de l'apprentissage, qui semble être un mécanisme de transition entre le système scolaire et le marché du travail particulièrement bénéfique aux enfants issus de l'immigration, de même que certains programmes innovants (parmi les bénéficiaires desquels les enfants d'origine immigrée sont nombreux) qui préparent des jeunes peu éduqués à l'entrée en apprentissage et semblent avoir des effets bénéfiques. Liebig et al. (2012) recommandent que la Suisse élabore des normes minimales en vue de mettre en place des mesures d'intégration valables dans tous les cantons. Ces mesures devraient favoriser l'intégration sur le marché du travail et éviter que les enfants et les jeunes d'origine immigrée, les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire soient confrontés à d'éventuels préjudices (discrimination par exemple). En novembre 2011, le Conseil fédéral a appelé à des modifications juridiques des règles d'intégration. En conséquence, les cantons ont mis au point ces deux dernières années des programmes d'intégration qui seront mis en œuvre à partir de 2014. Les objectifs visés par tous ces programmes sont les mêmes dans toute la Suisse. Malgré les efforts déployés et les progrès réalisés, il faut continuer à œuvrer pour réduire l'écart entre les enfants de la première et de la deuxième génération d'immigrants et les élèves autochtones (voir ci-après).

L'histoire de la politique d'immigration menée par la Suisse depuis la Seconde Guerre mondiale explique en partie l'intégration réussie de ses immigrants dans la population active. Immédiatement après la guerre, les travailleurs migrants qui entraient en Suisse dans le cadre du programme de travailleurs immigrés temporaires (*Gastarbeiter*) ne pouvaient changer d'employeur, leur période de séjour était limitée et le regroupement familial était exclu. Il s'agissait généralement de travailleurs faiblement qualifiés, et certaines études tendent à indiquer que cela a constitué un obstacle au changement structurel et freiné la croissance de la productivité en Suisse, en apportant une main-d'œuvre peu coûteuse à des secteurs non dynamiques et saisonniers (Golder et Straubhaar, 2002). Au début des années 70, un certain nombre de restrictions non liées au travail ont été levées, mais de nombreuses libertés faisaient toujours défaut, notamment le droit de changer de lieu de travail. L'exercice de la démocratie directe a souvent freiné l'extension du champ d'application du droit du travail et des droits inhérents à la citoyenneté aux travailleurs étrangers et à leurs familles. Le « modèle des trois cercles » a été mis en place en 1991 ; il donnait la préférence aux migrants originaires de l'Espace économique européen (EEE) et d'autres économies avancées, ce qui s'est traduit par un changement sensible du profil des migrants en termes de compétences. Selon Becker et al. (2008), cette mesure a eu un impact positif sur la productivité.

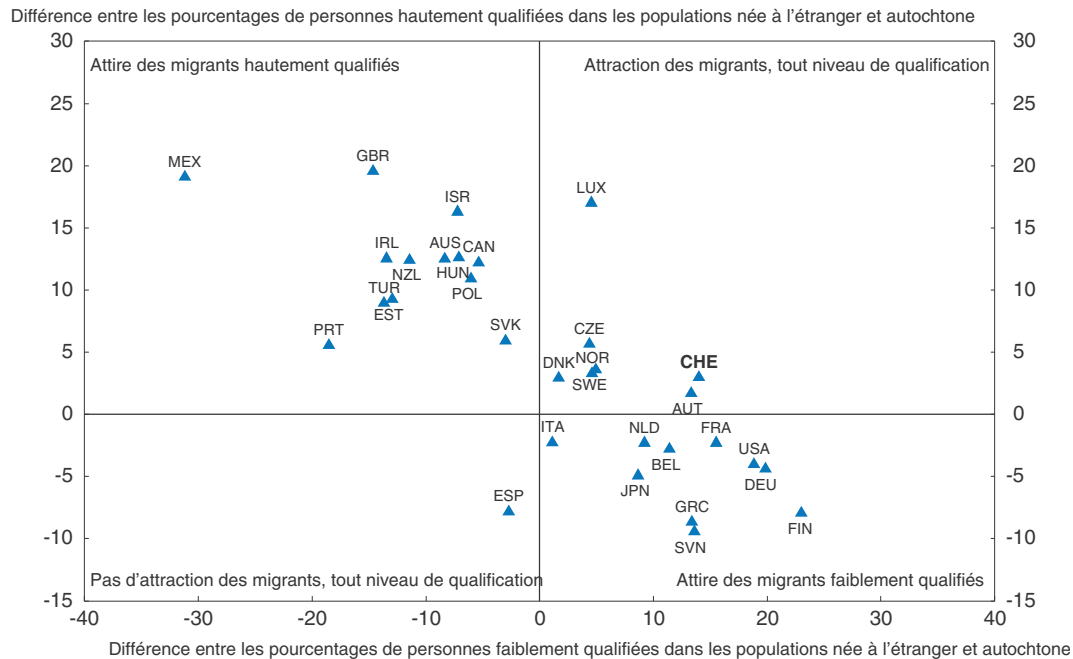
En juin 2002, l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu entre la Suisse, l'Union européenne (UE) et l'Association européenne de libre-échange (AELE) est entré en vigueur. Le droit de circuler librement est complété par la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et par la coordination des systèmes de sécurité sociale. Depuis que l'ALCP a été adopté, les entrées de travailleurs en provenance de pays de l'UE ou de l'AELE ont grimpé en flèche et représentent aujourd'hui l'essentiel de l'immigration (67 %), ce qui a entraîné une modification spectaculaire de la composition de la population étrangère en Suisse. Les principaux pays d'origine des migrants entrés en Suisse en application de l'ALCP sont l'Allemagne et le Portugal, qui ont représenté respectivement 23 % et 10 % des flux entrants en 2010 (OCDE, 2010e). L'emploi constituait le motif d'immigration de plus de 61 % des personnes originaires de pays de l'UE ou de l'AELE entrées en Suisse en 2010, tandis que le principal motif d'immigration des

personnes venues d'autres pays résidait dans le regroupement familial. La situation des migrants originaires de pays de l'UE ou de l'AELE sur le marché du travail est meilleure que celle des autres immigrés. Néanmoins, l'augmentation de l'immigration liée à la libre circulation des personnes a suscité des inquiétudes parmi la population, notamment quant à leur impact sur l'emploi de la population locale, les transports et autres infrastructures, le marché du logement, l'urbanisme, l'enseignement et l'intégration. Plusieurs initiatives populaires ont été lancées, et un certain nombre sont encore en préparation, en vue de contrôler l'immigration. Leurs effets, si elles passent, seront soit d'annuler l'ALCP ou, à tout le moins, imposer une renégociation de cet accord. Néanmoins, étant donné qu'il fait partie d'un ensemble d'accords bilatéraux signés avec l'UE (notamment sur les obstacles techniques au commerce, les marchés publics et l'agriculture), son abrogation rendrait caducs les six autres accords du premier accord bilatéral, ce qui serait une source de perturbations énormes pour l'économie suisse. Compte tenu de la montée de l'inquiétude de la population face aux niveaux d'immigration, le gouvernement a activé une « clause de sauvegarde » incluse dans l'ALCP, ce qui s'est traduit tout d'abord par un maintien des contingents qui s'appliquaient déjà au nombre de permis de travail délivrés à des immigrants en provenance des 8 États membres les plus récents de l'Union européenne (UE8) (à compter de mai 2013) suivi de l'application de nouveaux contingents aux ressortissants des 17 États membres les plus anciens de l'Union européenne (UE17) (à compter de juin 2013). Les nouveaux contingents s'appliquent de manière différenciée aux immigrants en provenance de ces deux groupes de pays et resteront en vigueur pendant 12 mois. Des restrictions rigoureuses concernant l'immigration des citoyens bulgares et roumains étaient déjà en vigueur et le resteront jusqu'en 2014. Les restrictions pourront être prolongées jusqu'en 2016 en cas de perturbations (imminentes) sur le marché du travail suisse.

Un certain nombre d'études ont montré que les ressortissants de l'UE ayant immigré en Suisse (de même qu'au Luxembourg et en Irlande) depuis 2002 avaient un niveau d'instruction supérieur à celui de leurs prédécesseurs. En 2000-01, environ 23 % de la population née à l'étranger avait un niveau de formation élevé, et en 2010-11, cette proportion s'était hissée à 32 % (OCDE, 2012e). Cela peut certes s'expliquer dans une certaine mesure par la hausse globale des niveaux d'instruction et correspondre à une évolution similaire dans la population autochtone, mais l'élévation des niveaux de formation de la population née à l'étranger observée en Suisse est nettement supérieure à la moyenne de l'OCDE. En outre, la Suisse figure dans un petit groupe de pays de l'OCDE caractérisés par une distribution bimodale des migrants en termes de niveaux de formation (Becker et al., 2008). Environ 29 % des immigrants d'âge actif ont un faible niveau de formation, contre 15 % de la population autochtone en âge de travailler. La Suisse attire des travailleurs peu qualifiés qui pourvoient les postes vacants dans des secteurs comme l'hôtellerie et l'agriculture. À l'autre extrémité du spectre, 32 % des immigrants d'âge actif ont un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 29 % de la population autochtone en âge de travailler. De plus, la part des immigrants hautement qualifiés a augmenté au fil du temps : aujourd'hui, 50 % des travailleurs étrangers ayant immigré après juin 2002 sont diplômés de l'enseignement supérieur. Il est en effet manifeste que la Suisse attire maintenant des travailleurs hautement qualifiés qui pourvoient des postes vacants dans des secteurs comme la finance et les soins de santé. Parmi les pays de l'OCDE, seuls l'Autriche, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, la République tchèque et la Suède se caractérisent par la même dualité (graphique 1.11).

Graphique 1.11. Différences de niveau de formation entre la population d'âge actif autochtone et la population d'âge actif née à l'étranger, en 2009-10

Différences entre les pourcentages de la population d'âge actif, en points de pourcentage



Note : Dans le cas du Japon, la différence de niveau de formation est calculée entre les étrangers et les nationaux, et non entre les personnes nées à l'étranger et les autochtones. Les personnes hautement qualifiées sont celles qui sont au moins diplômées de l'enseignement supérieur, tandis que les personnes faiblement qualifiées désignent les individus qui ont au mieux achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrants 2012*, Éditions OCDE ; pour les États-Unis : enquête permanente sur la population active (*Current Population Survey*) ; pour les autres pays non européens ainsi que la Finlande et le Royaume-Uni : *Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2005-06* ; pour les autres pays européens : Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (Eurostat).

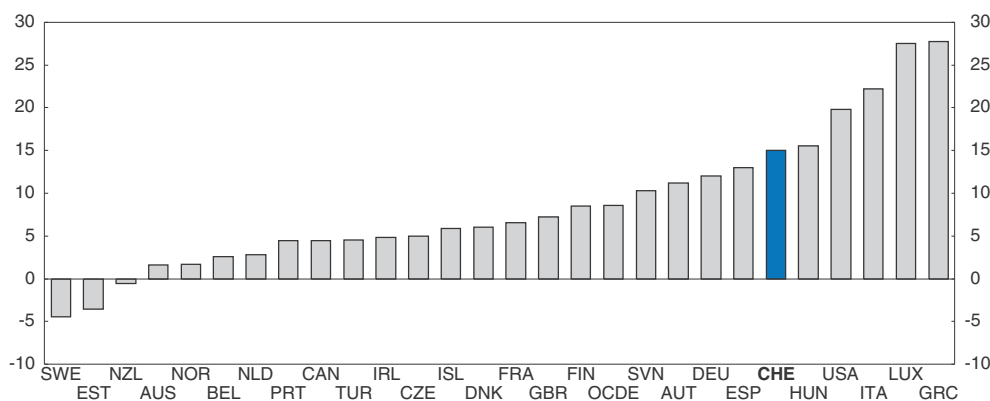
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932939752>

Cette distribution bimodale de la population née à l'étranger en fonction du niveau de formation signifie que les moyennes peuvent dissimuler des problèmes concrets, en particulier parmi les personnes les moins instruites (OFS, 2008 et 2010). La situation des immigrants sur le marché du travail suisse est relativement bonne pour l'Europe, mais cela masque de réelles disparités au sein de la population née à l'étranger. Ainsi, on relève en Suisse un écart de taux d'emploi de 15 points de pourcentage entre les personnes hautement et faiblement qualifiées appartenant à la population d'âge actif née à l'étranger, ce qui constitue un des plus amples écarts observés dans la zone OCDE (graphique 1.12).

Certains éléments indiquent par ailleurs que dans certains segments de la population née à l'étranger, en particulier parmi les personnes faiblement instruites, de nombreux individus sont sortis de la population active et sont titulaires de pensions d'invalidité (OCDE, 2010b), ce phénomène étant peut-être attribuable en partie aux types d'emplois occupés par les migrants. De fait, la Suisse a enregistré une des plus fortes hausses de taux d'invalidité observées dans la zone OCDE au cours des 20 dernières années, bien qu'il ait fortement baissé depuis 2004. Ce taux, qui s'établissait aux alentours de 4.6 % en 2012 (OFAS 2012), est maintenant comparable au taux de chômage global. Cela étant, la Suisse affiche l'un des plus bas taux de sortie bruts des régimes d'invalidité de la zone OCDE,

Graphique 1.12. Différences de taux d'emploi entre les personnes hautement et faiblement qualifiées appartenant à la population âgée de 15 à 64 ans née à l'étranger (hors individus encore scolarisés), en 2009-10

En points de pourcentage



Source : Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (UE) et enquêtes sur la population active réalisées en Australie, au Canada en Nouvelle-Zélande et en Suisse ; enquête permanente sur la population active (*Current Population Survey*) réalisée aux États-Unis.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939771>

puisque'il était inférieur à 1 % en 2008 (OCDE, 2010b), mais des efforts ont été faits pour améliorer le potentiel de catégories vulnérables comme les migrants. Cela tient sans doute en partie au fait que le taux de remplacement assuré aux personnes qui avaient de faibles revenus d'activité peut être supérieur à 100 %, et que les prestations versées peuvent être de fait plus élevées que les indemnités de chômage pour la même cohorte (Duell et al., 2010). Ceci vient de l'orientation de la Constitution sur le système du premier pilier, qui couvre l'invalidité, pour garantir une couverture adéquate des frais de subsistance de base. En outre, les étrangers représentent 30 % des participants aux dispositifs de réadaptation professionnelle destinés aux handicapés, ce qui est inférieur à leur poids relatif dans la population totale des titulaires de pensions d'invalidité, bien que ceci puisse peut-être s'expliquer par des facteurs spécifiques de risque en termes de santé, de compétences et d'éducation.

Il faut aller plus loin pour intégrer les immigrés ayant un faible niveau d'instruction dans la population active, en particulier ceux qui sont arrivés depuis un certain temps et ceux dont les emplois ont disparu en raison du changement structurel. Dans la mesure où de nombreux immigrés n'ont bénéficié d'aucune formation professionnelle officiellement reconnue, le dispositif existant des allocations d'initiation au travail (AIT) devrait contribuer de manière importante à compenser leur manque de qualifications professionnelles et d'expérience et les aider à démontrer leur productivité. Les allocations d'initiation au travail sont versées aux employeurs qui embauchent des personnes éprouvant de grandes difficultés à trouver du travail. Les principaux groupes visés sont les personnes dont l'employabilité est faible (les demandeurs d'emploi âgés, les personnes ayant des problèmes de santé ou les individus ayant des qualifications obsolètes) et les chômeurs de longue durée, définis comme les individus ayant déjà perçu des indemnités pendant plus de 30 semaines. Cette allocation sert à compenser les écarts de productivité potentielle entre les individus concernés et les autres demandeurs d'emploi. Ces écarts peuvent être dus à un déficit d'expérience ou de qualifications, des problèmes de santé ou la distance qui sépare le demandeur d'emploi des employeurs potentiels. Le participant est

rémunéré normalement par son employeur, qui a droit en retour à une subvention ; celle-ci peut atteindre au départ 60 % du salaire normal dans la branche considérée, mais elle est dégressive dans le temps, et diminue généralement d'un tiers au terme de chacune des trois étapes du programme. Cette subvention peut être versée pendant une période maximale de 12 mois. Il est donc surprenant de constater que les étrangers sont sans doute sous-représentés parmi les bénéficiaires d'allocations d'initiation au travail, même si l'on manque de données actualisées (SECO, 2006). Ainsi l'efficacité de ces allocations pourraient être examinée. Deux options envisageables consisteraient à renforcer les programmes ciblés de reconversion et d'activation et/ou les aides à la réinstallation. Plus précisément, des mesures substantielles de relèvement des niveaux de qualification et une amélioration de la reconnaissance des diplômes étrangers (permettant d'éviter d'axer les mesures de formation destinées aux étrangers sur des enseignements de base) iraient dans le bon sens.

Les migrants admis pour motifs humanitaires sont confrontés des problèmes spécifiques sur le marché du travail

L'intégration des migrants admis pour motifs humanitaires est particulièrement difficile. Ils ne représentent certes que 3.4 % de la population totale née à l'étranger (donc 1 % environ de la population totale) en Suisse, mais comme dans nombre d'autres pays de l'OCDE, ils sont confrontés à des difficultés particulières, telles que des déroulements de carrière perturbés, et ils sont souvent originaires de pays ayant des systèmes d'enseignement très différents et dotés de qualifications professionnelles incompatibles. Comme la plupart des autres groupes présents en Suisse, ils se caractérisent par un taux d'activité élevé, en particulier parmi les individus les moins instruits, mais ils connaissent des périodes de chômage particulièrement longues (d'une durée moyenne de 11 mois, contre 4 mois pour les autochtones), et la moitié d'entre eux occupent des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés (OCDE, 2012c). De plus, certains éléments, notamment des travaux de l'Office fédéral des migrations, tendent à indiquer que, du fait de leur inclinaison à changer de type de visa, la situation sur le marché du travail des migrants récemment entrés en Suisse pour raisons humanitaires est plutôt pire que ne l'indique l'enquête sur la population active, qui est réalisée sur la base de la catégorie de visa initiale au titre de laquelle le migrant considéré a été admis dans le pays.

Comme dans nombre d'autres domaines de l'action publique, les cantons et les communes jouent en Suisse un rôle central dans la mise en œuvre des politiques d'intégration et du marché du travail ayant un impact sur les immigrants admis pour raisons humanitaires. Néanmoins, les incitations contrastées qui s'exercent sur les cantons se traduisent parfois par des résultats laissant à désirer. Ainsi, alors que l'intégration sur le marché du travail relève de leur responsabilité, l'aide sociale destinée aux migrants admis à titre provisoire pour raisons humanitaires entre dans le champ de compétence de la Confédération pendant les sept premières années, et elle est généralement inférieure à celle fournie aux autres migrants. Par conséquent, les cantons n'ont guère intérêt à prendre des mesures actives d'intégration des migrants entrés en Suisse pour raisons humanitaires au cours de cette période. Or, des éléments solides montrent que, dans les pays de l'OCDE, l'activation rapide des mesures d'aide est cruciale (Liebig et al., 2012 ; OCDE, 2008). Depuis 2008 la Confédération rémunère les cantons pour les encourager à intégrer dans le marché du travail les immigrés admis provisoirement à titre humanitaire. Il est donc nécessaire de renforcer les incitations à une intégration

rapide sur le marché du travail des migrants admis pour raisons humanitaires. En outre, conformément au principe de subsidiarité, la plupart des mesures d'intégration sont prises au niveau des cantons ou des communes, de sorte que les niveaux des prestations de services, qui sont opaques, peuvent varier considérablement (OCDE, 2012c). Depuis 2011, les cantons, en collaboration avec l'Office fédéral des migrations, mettent au point des programmes cantonaux d'intégration fondés sur un plan d'intégration de 2011 du Conseil fédéral qui s'articule autour de trois axes : information et conseil (premières informations/protection contre le racisme/conseil), éducation et intégration sur le marché du travail et intégration sociale. Ces programmes seront appliqués au début de 2014. Les programmes cantonaux d'intégration ont été conçus de manière à coordonner et à renforcer l'efficacité de l'intégration sur le marché du travail des personnes ayant immigré pour des raisons humanitaires. Au niveau de la Confédération, les efforts déployés pour coordonner ces services, notamment compte tenu du fait que les migrants admis pour raisons humanitaires ne sont pas libres de choisir leur canton de résidence, doivent être poursuivis et renforcés. Des normes minimales communes devraient être mises en œuvre en fonction des besoins, indépendamment du lieu de résidence des individus, du type de visa ou de permis dont ils disposent, et du type de prestation sociale dont ils bénéficient. Il faut également remédier aux problèmes de discrimination constatés sur le marché du travail.

Discrimination sur le marché du travail

En Suisse, il n'existe aucun cadre permettant de remédier aux actes de discrimination en fonction de la nationalité ou de la race commis sur le marché du travail. La législation ne contient aucune disposition permettant d'imposer des sanctions aux entreprises, et il n'existe pas d'institution chargée de traiter ce type d'affaire. Ainsi, contrairement à la situation qui prévaut dans la plupart des autres pays de l'OCDE, il n'est pas illégal que des entreprises exigent que les personnes postulant à des offres d'emploi aient la nationalité suisse, et cette pratique n'a rien d'exceptionnel (OCDE, 2012c). Il existe aux niveaux fédéral et cantonal des organismes – tels que la Commission fédérale contre le racisme (CFR) – qui jouent un rôle consultatif et mènent des campagnes de sensibilisation auprès du public, mais leurs budgets sont modestes et le nombre de dossiers qu'ils traitent est en conséquence très réduit. Naturellement, grâce à la situation florissante du marché du travail qui prévaut depuis de nombreuses années, la discrimination à l'égard des migrants est moins problématique qu'ailleurs, dans la mesure où il reste une multitude d'offres d'emploi à pourvoir si un travailleur migrant voit sa candidature à un poste rejetée, pour quelque raison que ce soit. Cela explique peut-être aussi pourquoi la discrimination occupe une place aussi limitée dans le débat public. Pour ce qui est des programmes cantonaux d'intégration, les mesures de mise en œuvre sont élaborées et renforcées en coopération avec la Commission Fédérale Contre le Racisme. Ces efforts doivent être poursuivis et renforcés.

Les auteurs d'un certain nombre d'études se sont efforcés de quantifier la discrimination sur le marché du travail en essayant de normaliser un échantillon de demandeurs d'emploi sur la base de différentes caractéristiques liées au marché du travail, puis en posant l'hypothèse que les distributions communes de résidus qui sont corrélées à la race ou à l'origine nationale dénotent une discrimination (Fibbi et al., 2006). Néanmoins, ce type d'études peut être entaché d'un biais de variables omises, en particulier pour des variables non observables telles que la maîtrise d'une langue à l'écrit et à l'oral. Une autre catégorie d'études repose sur une démarche expérimentale consistant à présenter des

candidatures quasiment identiques à des offres d'emploi, exception faite du nom du postulant, et à observer si une tendance se dégage des propositions d'entretien d'embauche faisant éventuellement suite à ces candidatures. Une telle expérimentation a été réalisée en Suisse en 2002, et il s'est avéré qu'un candidat portant un nom manifestement turc et vivant dans la partie germanophone de la Suisse devait présenter trois fois plus de candidatures qu'une personne ayant un patronyme à consonance suisse pour obtenir un entretien d'embauche. Les postulants qui portaient des noms yougoslaves semblaient être les plus en butte à des actes de discrimination. La taille de l'entreprise ne paraissait pas entrer en ligne de compte, mais le type d'emploi à pourvoir jouait un rôle, sachant que les postes relevant du service à la clientèle tendaient à se caractériser par une plus forte discrimination fondée sur l'appartenance ethnique à l'égard des postulants.

L'adoption d'un cadre de lutte contre la discrimination pourrait constituer une première étape adéquate, mais l'expérience des pays de l'OCDE laisse à penser qu'il faut aller beaucoup plus loin pour remédier à la discrimination sur le marché du travail. Une des approches qui s'est fait jour au cours des dernières années consiste à adopter une politique en faveur de la diversité destinée à assurer aux groupes défavorisés (notamment aux immigrés et à leurs enfants) une égalité des chances sur le marché du travail, par le biais d'incitations et de mesures fortement ciblées de manière indirecte. À titre d'exemple, la Belgique réserve, pendant une période limitée, l'accès à certains postes aux groupes défavorisés, et offre un soutien financier et administratif aux entreprises qui s'efforcent de veiller à la diversité de leur personnel dans les processus de recrutement et d'avancement. D'après une évaluation préliminaire, il semblerait que cette politique ait contribué aux améliorations récemment constatées en matière d'intégration sur le marché du travail, notamment pour les enfants d'immigrés (Van der Voorde et de Bruijn, 2010). En Suisse, aucun outil de promotion de la diversité de ce type n'a été mis en place jusqu'à présent, hormis quelques projets à petite échelle mis en œuvre au niveau cantonal et des mesures volontaires prises par des employeurs (Schönenberger et Fibbi, 2010). Dans certains pays, comme la Belgique, la Norvège et les Pays-Bas, des efforts ont été clairement déployés pour que le secteur public montre la voie en termes de recrutement d'immigrés récents. Néanmoins, la proportion de travailleurs employés dans le secteur public est deux fois plus faible parmi les personnes occupées nées à l'étranger que parmi les autochtones dans le cas de la Suisse, alors qu'en Suède, en Norvège, aux Pays-Bas et au Danemark, le ratio entre ces deux proportions est supérieur à 0.8. En résumé, davantage d'efforts doivent être déployés pour lutter contre la discrimination sur le marché du travail, notamment en matière d'embauche. Les mesures de lutte contre la discrimination entre les travailleurs devraient être renforcées, mais les pouvoirs publics doivent aller encore plus loin, notamment en menant des campagnes de sensibilisation et en mettant en œuvre des initiatives telles que des politiques fortes en faveur de la diversité.

Améliorer les performances du système éducatif pour favoriser une croissance inclusive à long terme

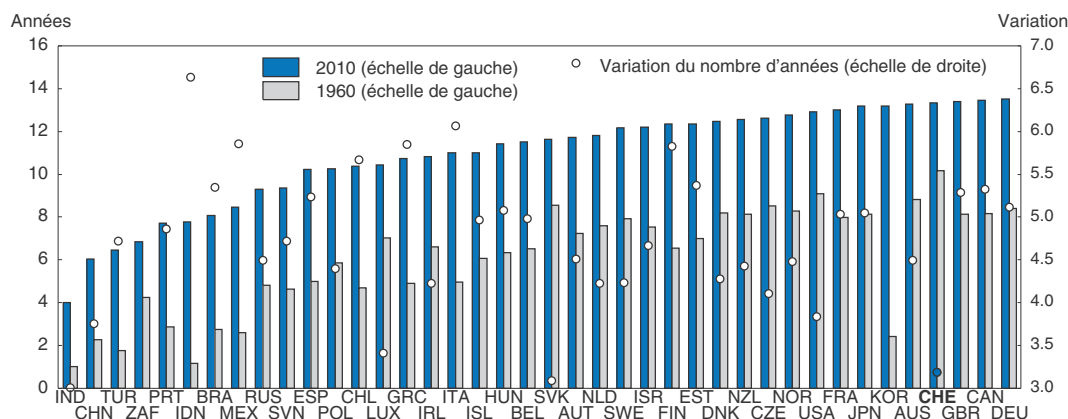
Les études factuelles montrent que l'éducation est l'un des facteurs les plus déterminants de la croissance à long terme dans les pays de l'OCDE (Sala-i-Martin et al., 2004 ; Hanushek et Wößmann, 2008 et 2011). Les compétences cognitives ont des effets importants sur les revenus individuels, sur la répartition des revenus et sur la croissance économique à long terme. L'accumulation de capital humain non seulement stimule la productivité de la main-d'œuvre, mais plus largement, elle se répercute

également sur la productivité multifactorielle (PMF) en facilitant l'articulation entre le facteur travail et le facteur capital.

La Suisse possède un avantage comparatif sur le plan du capital humain et obtient de très bons résultats, à l'aune des normes de l'OCDE, qu'il s'agisse du taux d'inscription ou des performances du système scolaire. En outre, le système éducatif prépare remarquablement bien les jeunes au passage du système éducatif vers le monde du travail, et le taux de chômage des jeunes est peu élevé. Une partie de la réussite de la Suisse à ce jour est attribuable à son système exhaustif et bien intégré de formation professionnelle et d'apprentissage, qui assure très bien la transition vers le monde du travail des jeunes ayant de faibles résultats scolaires (Hoeckel et al., 2009 ; OCDE, 2009).


Depuis longtemps, la Suisse se situe dans le peloton de tête pour ce qui concerne le nombre d'années de scolarisation de la population adulte, qui s'établissait à 13.3 ans en 2010, contre 10.2 en 1960, ce qui la plaçait déjà parmi les premiers pays de l'OCDE (graphique 1.13). Avec 86 %, elle se classe également très bien du point de vue de la proportion de personnes ayant atteint au moins un niveau d'enseignement secondaire du deuxième cycle (OCDE, 2013c). Pour ce qui est des acquis, en 2009, la Suisse se classait au troisième rang des pays de l'OCDE pour les résultats des élèves de 15 ans en mathématiques, au dixième pour les sciences et au onzième à l'écrit (OCDE, 2012a). Depuis 2000, ces classements n'ont que peu varié au fil des différentes études PISA. Les performances des étudiants selon les différentes régions linguistiques du pays sont aussi remarquablement homogènes. Si, dans la région italophone, les résultats moyens sont légèrement inférieurs à ceux du reste du pays, la proportion d'étudiants n'atteignant pas les compétences de niveau 2 y sont équivalentes à la moyenne nationale dans les trois compétences testées (Nidegger, 2011).

Graphique 1.13. **Nombre moyen d'années de scolarité des 25-64 ans¹**
Variation en années et en pourcentage



1. Le nombre moyen d'années de scolarité est corrigé du différentiel de taux de mortalité entre les groupes (pour des informations plus détaillées, voir l'annexe 2 de Bouis et al., 2011).

Source : Bouis, R., R. Duval et F. Murin (2011), « The Policy and Institutional Drivers of Economic Growth Across OECD and Non-OECD Economies: New Evidence from Growth Regressions », *Documents de travail du département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 843.

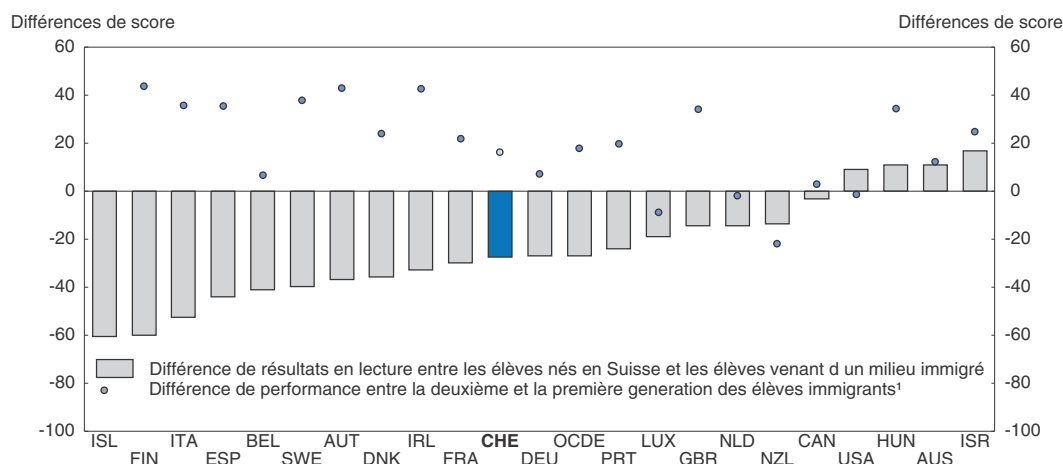
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939790>

Les performances du système éducatif sont très variables

Si, en moyenne, les scores obtenus par la Suisse au PISA sont relativement élevés, ils sont aussi très dispersés, particulièrement en mathématiques où la Suisse s'est classée au quatrième rang de l'OCDE en 2009. En compréhension de l'écrit et en sciences, la dispersion se situe dans la moyenne de l'ensemble. Les chiffres montrent par ailleurs que la dispersion augmente au fil du temps (OCDE, 2012a). Par exemple, entre 2003 et 2009, on note une augmentation sensible de la somme de la proportion d'étudiants ayant obtenu les scores les plus faibles (inférieurs au niveau 2) et de celle des étudiants ayant obtenu les scores les plus élevés (niveau 5 et au-delà) en mathématiques (OCDE, 2012a). L'une des façons pour la Suisse d'améliorer les résultats de l'enseignement consisterait à tenter d'égaliser la performance de pays comme la Finlande ou la Corée, dont l'excellent classement tient pour une bonne part à la dispersion très limitée des scores. Par ailleurs, dans les pays de l'OCDE, il est apparu qu'une forte inégalité dans les résultats aux tests était fortement corrélée à une forte inégalité des revenus (Nickell, 2004).

La très forte variance des résultats de l'enseignement en Suisse peut être attribuée à des différences de performances entre un certain nombre de sous-groupes de la population étudiante. Si le clivage garçons-filles a disparu (voir le chapitre 2), l'écart entre les élèves issus de différents milieux socio-économiques est considérable, de même qu'entre les élèves nés en Suisse et les ceux issus de l'immigration. La persistance d'une partie importante de ces écarts entre les enfants de première et de deuxième génération d'immigrants interpelle plus particulièrement (graphique 1.14). De plus, les questions liées aux enfants d'immigrants sont particulièrement importantes en Suisse, du fait de leur nombre ; par exemple, le pourcentage des élèves de 15 ans dont l'un au moins des parents est né à l'étranger (42 %) est le troisième le plus élevé de l'OCDE (OCDE, 2011b). Si, en lecture, l'écart des enfants de la première génération d'immigrants est comparable à la moyenne de l'OCDE, l'amélioration entre la première et la deuxième génération est modeste par rapport à ce que l'on observe dans le reste de l'OCDE. Cela est particulièrement le cas si on rapporte cette amélioration à l'ampleur de l'écart initial entre

Graphique 1.14. Performance PISA en lecture des élèves issus de l'immigration, en 2009



Source : Base de données des résultats de l'étude PISA 2009 de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932939809>

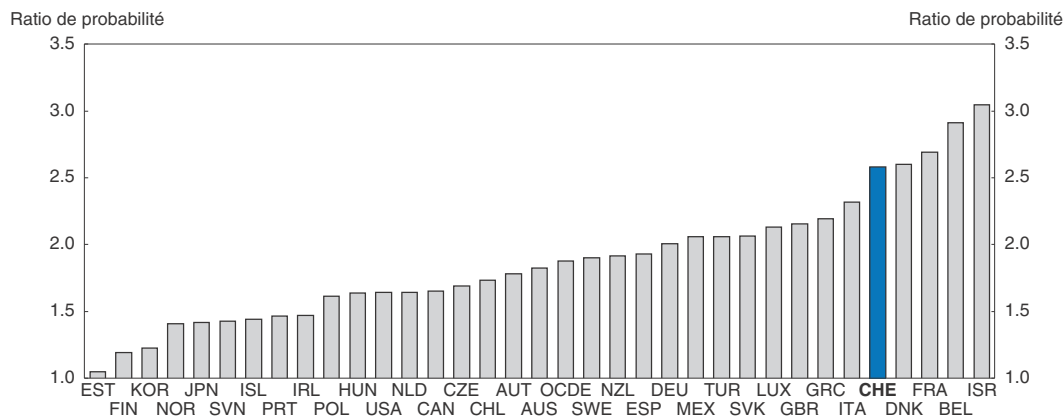
les élèves nés en Suisse et les élèves de la première génération ; en fait, seule environ la moitié de cet écart est comblée entre les élèves de la première et de la deuxième génération d'immigrants, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE, mais très inférieur à ce que l'on observe à titre de comparaison dans des pays comme l'Autriche ou la Finlande.

La Suisse a enregistré une amélioration considérable, chiffrée à 43 points, de ses scores moyens au PISA pour les enfants de la première génération d'immigrants entre les exercices 2000 et 2009 de l'étude. Cattaneo et Wolter (2012) attribuent cette amélioration en grande partie à des questions de composition, résultant du changement radical opéré dans la politique d'immigration au milieu des années 90. Les auteurs ont observé que l'amélioration des scores PISA des élèves de la première génération d'immigrants entre 2000 et 2009 était due à hauteur de quasiment 70 % à des modifications des caractéristiques individuelles du milieu d'origine des nouveaux immigrants, ainsi qu'à une diminution de la fraction des étudiants ne parlant pas la langue des tests. En résumé, la plus grande partie de l'amélioration des résultats du système éducatif mesurés pour les enfants de la première génération d'immigrants sur la décennie 2000 est attribuable à l'augmentation des flux d'élèves en provenance de pays européens voisins ayant une langue commune avec la Suisse (principalement l'Allemagne et la France). L'amélioration des politiques d'intégration ne semble donc avoir joué qu'un rôle secondaire. Ce résultat corrobore les conclusions internationales de Schneeweis (2011), qui a constaté que la maîtrise de la langue nationale avait un impact significatif sur l'intégration des enfants issus de l'immigration. Cette conclusion n'est pas nouvelle et plaide fortement en faveur de politiques publiques encourageant les immigrants à apprendre aussi rapidement que possible la langue de leur pays d'accueil.

Le problème de l'insuffisance persistante des résultats des élèves issus de l'immigration pourrait être en partie résolu par une participation accrue au système d'éducation préscolaire. Nombre des inégalités observées pendant la scolarité obligatoire sont en effet déjà présentes lorsque les enfants entrent à l'école, et elles se perpétuent souvent pendant toute leur scolarité. Il est important de s'attaquer à ces disparités avant le démarrage de l'enseignement institutionnalisé, en particulier si les élèves viennent de milieux défavorisés ou sont issus de l'immigration (Heckman, 2008). L'analyse des résultats de l'étude PISA 2009 montre que l'absence d'éducation préscolaire chez les enfants peut avoir des conséquences importantes sur leurs résultats scolaires ultérieurs. Dans le cas de la Suisse, où cette corrélation est particulièrement prononcée, les élèves qui n'avaient pas fréquenté d'établissement d'enseignement préscolaire avaient 2.5 fois plus de risque de se trouver dans le quartile inférieur des scores PISA en compréhension de l'écrit (graphique 1.15). Le faible taux de fréquentation préscolaire et le coût élevé de celle-ci en Suisse explique peut-être pour une large part les disparités socio-économiques relevées dans les performances au PISA. Outre qu'elle faciliterait une plus forte participation des femmes dans la population active, une plus grande fréquentation des structures d'enseignement préscolaire permettrait de réduire les disparités dont souffrent les enfants de milieux défavorisés pendant toute leur scolarité. A cet égard, le soutien fédéral apporté à des projets-types dans le domaine de l'enseignement préscolaire et de l'accueil des enfants d'immigrant en 2009-2011 va se poursuivre. Un manuel consacré aux moyens de mettre en œuvre avec succès des programmes d'enseignement préscolaire a été publié. En Suisse, les taux de scolarisation à 3 et 4 ans sont parmi les plus faibles de l'OCDE (OCDE, 2012a). Le financement public des établissements préscolaires est également

Graphique 1.15. Impact de la fréquentation préscolaire sur les scores PISA en lecture en 2009

Augmentation de la probabilité de se trouver dans le quartile inférieur de la distribution des performances nationales en lecture pour les élèves qui n'ont pas fréquenté d'établissement d'enseignement préscolaire



Source : Base de données des résultats de l'étude PISA 2009 de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939828>

extrêmement faible par rapport aux normes de l'OCDE. On trouvera dans le chapitre 2 un examen plus approfondi des obstacles à l'inscription dans les établissements d'enseignement préscolaire en Suisse.

Comme dans de nombreux autres pays de l'OCDE, la faiblesse des performances des élèves issus de l'immigration et de milieux socio-économiques défavorisés est exacerbée par les phénomènes de regroupement dans des quartiers, et dans des écoles défavorisées (OCDE, 2012a et 2012f). En Suisse, comme en Italie et aux Pays-Bas, la fréquentation d'un établissement scolaire défavorisé (comptant une forte proportion d'élèves dont les mères ont un faible niveau d'instruction) a un impact négatif sur les scores au PISA des élèves à l'écrit (qu'ils soient nés en Suisse ou à l'étranger) beaucoup plus important que le seul fait d'avoir une mère ayant un faible niveau d'instruction. Pour résoudre ce problème, on pourrait notamment élargir la base d'affectation des ressources aux établissements scolaires en y intégrant des indicateurs sociaux en plus des résultats scolaires. Une autre stratégie pourrait consister à mettre l'accent sur l'amélioration des compétences linguistiques. Toutefois, des éléments récents montrent que plutôt que de mettre en place des programmes ciblant des groupes particuliers et de les considérer comme un problème isolé, il vaudrait mieux essayer de régler ces questions à l'intérieur du système scolaire pris dans son ensemble, dans le cadre d'une politique d'intégration plus large (Commission européenne, 2012 ; OCDE, 2012f). Ceci est particulièrement important dans les cantons germanophones, où les nouveaux arrivants sont souvent placés dans des établissements distincts, alors que dans les autres cantons, ils sont placés dans les mêmes écoles que les autres.

Pour essayer de régler de manière plus équilibrée le problème des élèves ayant des résultats non satisfaisants, qu'ils soient ou non issus de l'immigration, il faudrait que la formation des enseignants soit moins spécialisée. En Finlande par exemple, un volet important de la formation des enseignants consiste à leur donner les moyens de diagnostiquer les difficultés d'apprentissage et de définir comment intervenir à temps. En particulier, après que la Finlande a supprimé l'orientation par filières au milieu des années 70, tout a été mis en œuvre pour aider les enseignants à dispenser un

enseignement suffisamment différencié pour mobiliser tous les élèves dans des classes hétérogènes. Les programmes finlandais de formation pédagogique mettent l'accent sur les moyens de développer ces compétences chez les enseignants, particulièrement pendant le volet clinique de la formation qu'ils reçoivent sous la supervision d'enseignants de master dans des écoles qui sont intégrées à l'université. La Suisse devrait adopter cette approche de formation des enseignants.

Le dispositif d'orientation exacerbe les inégalités scolaires

Dans la plupart des cantons suisses, les étudiants en début de secondaire sont orientés à l'âge de 13 ans selon leur aptitude. Selon les cantons, un modèle peut être appliqué dans tout le canton ou bien le canton peut autoriser les communes à choisir entre plusieurs modèles. Dans le modèle à filières séparées les élèves sont orientés, en fonction de leurs performances, dans différentes filières distinctes les unes des autres. Ils sont dans des classes ou écoles séparées, parfois avec des programmes différents. Dans le modèle coopératif les élèves sont dans une classe commune avec différents niveaux d'exigence. Pour certains sujets (comme les mathématiques) ils suivent ensuite des cours séparés en fonction de leur niveau. Dans le modèle intégré il y a des classes communes sans sélection, qui réunissent des élèves avec des niveaux de performances différents. Pour certaines matières ils suivent des cours avec groupes de niveau. Le modèle intégré et coopératif offrent plus de perméabilité que le modèle à filières séparées. La majorité des cantons ont adopté le système à filières séparées, l'autre moitié se partageant entre le système coopératif et le système intégré. Après avoir terminé leur enseignement obligatoire à l'âge de 15 ans la plupart des élèves entre dans des programmes de 3 ou 4 ans d'apprentissage, lequel est fondé sur une coopération entre les entreprises du secteur privé, qui offrent des places d'apprentissage, et les écoles publiques, qui dispensent l'enseignement obligatoire complétant la formation professionnelle. La formation professionnelle peut donner accès aux « Fachhochschulen » ou universités de sciences appliquées et les études tertiaires de type B. 20% des étudiants de secondaire supérieur passent la maturité à l'âge de 18 ans. La maturité ouvre les portes de l'université.

La décision d'orientation des élèves en début de secondaire est prise à partir des résultats obtenus en primaire, des recommandations formulées par les enseignants (souvent tenant compte de l'avis des parents), et parfois sur des tests. La procédure de transition dépend du canton et du modèle choisi. Les préférences de l'élève peuvent aussi être prises en compte dans le processus de décision. Dans la plupart des cantons c'est l'école qui prend la décision finale. Dans certains cantons la décision revient uniquement aux professeurs. Il n'est guère possible de faire appel d'une décision d'orientation autrement qu'en faisant repasser des examens à l'élève.

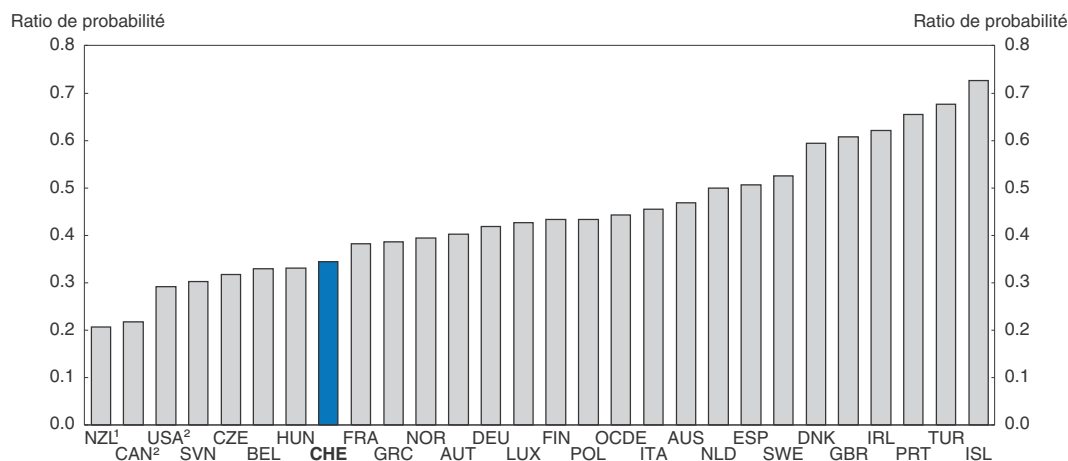
L'orientation renforce les inégalités scolaires intergénérationnelles

Un certain nombre d'études ont montré que l'orientation à un âge précoce renforçait l'impact du milieu socio-économique des élèves. Bauer et Riphahn (2006) se sont basés sur les différences entre les cantons concernant l'âge de l'orientation pour montrer que le fait de retarder l'orientation a pour effet de réduire l'avantage relatif des enfants de parents ayant un niveau d'instruction élevé, ce qui corrobore les conclusions faites par Dustmann (2004) pour l'Allemagne. Pekkarinen et al. (2006) ont utilisé le calendrier de la suppression de l'orientation dans les différentes municipalités de Finlande entre 1972 et 1977 pour montrer que cette mesure avait entraîné une baisse significative de la

transmission intergénérationnelle des inégalités de revenus. Selon Schütz et al. (2008), outre les caractéristiques propres aux systèmes scolaires des pays, une orientation plus tardive et un recours généralisé à la préscolarisation peuvent tous deux jouer un rôle important pour minimiser les effets du milieu familial sur la performance des élèves. Brunello et Checchi (2006) confirment que l'orientation précoce renforce l'impact du niveau d'éducation des parents sur la maîtrise des compétences des élèves de 15 ans, et que cette influence perdure même lorsque l'on prend en compte d'autres indicateurs ayant trait à la conception du système scolaire. Le rôle de la décision d'orientation à l'âge de 13 ans dans le renforcement de l'immobilité intergénérationnelle a été mis en lumière par une expérience menée dans le canton de Fribourg, au cours de laquelle l'évaluation des enseignants/parents a été juxtaposée à des tests purement objectifs des compétences des enfants (Baeriswyl et al., 2006). Les résultats ont montré que la décision des enseignants/des parents n'avait souvent rien à voir avec les résultats des tests, et que les recommandations des enseignants étaient souvent biaisées par l'origine socio-économique des parents. L'une des explications avancées est que les enseignants anticipent peut-être la capacité des parents à fournir le soutien scolaire requis dans l'éventualité où des élèves ayant des résultats tangents intégreraient la filière de l'enseignement académique.

En Suisse, la probabilité qu'un élève dont les parents ont un faible niveau d'instruction accède à l'enseignement supérieur est faible (graphique 1.16). Étant donné l'importance de l'orientation dans la détermination du parcours scolaire d'un élève et son impact sur son éventuel accès à des études universitaires, cette probabilité est fixée très tôt dans la vie d'un enfant. De tous les étudiants de l'enseignement supérieur, seuls 30 % fréquentent des « *Fachhochschulen* » et 20 % une formation professionnelle supérieure, alors même que les élèves sont 65 % à fréquenter la filière professionnelle pendant le deuxième cycle du

Graphique 1.16. Probabilité que des étudiants dont les parents ont un faible niveau d'instruction accèdent à l'enseignement supérieur, 2009




Note : Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur est sous-estimé pour l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis par rapport aux autres pays car il ne comprend que les étudiants ayant atteint le niveau CITE 5A (alors que les autres pays incluent les étudiants ayant atteint le niveau CITE 5A et/ou 5B). De ce fait, il est possible que la mobilité intergénérationnelle soit sous-estimée dans ces pays.

1. Données provenant de l'Adult Literacy and Lifeskills Survey (ALL) de 2006.

2. Données provenant de l'Adult Literacy and Lifeskills Survey (ALL) de 2003.

Source : OCDE, Base de données de Regards sur l'éducation 2012, tableau A6.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939847>

secondaire. De plus, s'il existe aujourd'hui un certain nombre de passerelles permettant aux élèves de se réorienter, elles sont encore peu utilisées et les coûts d'opportunité ainsi que les coûts financiers d'une telle réorientation peuvent être élevés.

L'orientation amplifie la variation des résultats scolaires

De nombreuses études ont fait apparaître que les inégalités en matière de résultats scolaires étaient exacerbées par l'orientation. Par exemple, Hanushek et Wößmann (2006) ont examiné les différences de résultats scolaires d'élèves de l'école élémentaire (en utilisant l'étude PIRLS) et du premier cycle de l'enseignement secondaire (en utilisant les résultats de l'étude PISA 2003) dans plusieurs pays (mais pas en Suisse). Ils ont constaté que dans les pays ayant un système d'orientation, l'écart entre les résultats de la cohorte la plus âgée était supérieur à celui de la cohorte la plus jeune. En revanche, dans les pays ayant des systèmes plus homogènes, la variation des performances de la cohorte la plus âgée était généralement moins grande. Cela signifie que les inégalités augmentent systématiquement dans les pays qui orientent leurs élèves dans des catégories d'établissements différents, tandis qu'elles diminuent dans ceux où les élèves ne sont pas orientés. De tous les pays, l'Allemagne, où l'orientation intervient généralement dès l'âge de 10 ans, est celui dans lequel les inégalités augmentent le plus entre la fin de l'école élémentaire et la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Un certain nombre d'études et de rapports antérieurs de l'OCDE ont recommandé de repousser l'âge de l'orientation (OCDE, 2012f). Dans la plupart des cantons, l'orientation intervenait même plus tôt, mais, depuis le concordat *HarmoS* conclu en 2009, elle a été repoussée à l'âge de 13 ans dans la plus grande partie du pays. Si l'orientation plus tardive est désormais appliquée dans la plupart des cantons, elle devrait l'être partout. Les effets de cette suppression devraient être suivis afin d'en apprécier l'impact attendu sur une expérience plus faible des résultats scolaires.

Les filières d'enseignement, particulièrement au niveau supérieur, devrait être revues

Il existe en Suisse des pénuries de compétences, comme le montre l'afflux de travailleurs qualifiés en provenant de pays européens. Si l'arrivée de travailleurs qualifiés constitue un avantage net pour le pays et devrait se poursuivre, la Suisse doit aussi s'assurer que l'assise nationale de son capital humain progresse, de façon que les travailleurs nés sur son territoire puissent acquérir les compétences adéquates pour tirer profit des avantages liés à des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés. De ce point de vue, il faut encourager les investissements dans une offre satisfaisante de filières d'enseignement.

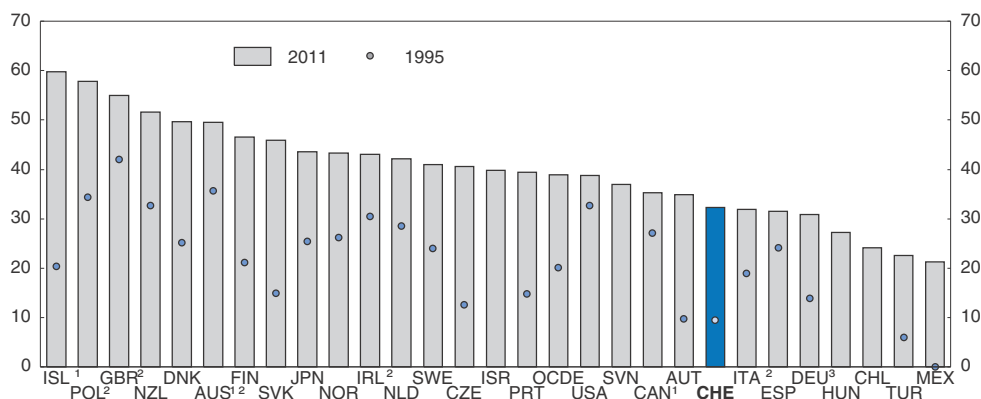
Étant donné la place de plus en plus importante, au niveau international, des secteurs fondés sur la haute technologie et les connaissances, les diplômes de l'enseignement supérieur sont de plus en plus valorisés dans le monde. S'établissant juste en deçà de 6 % du PIB en 2010, les dépenses consacrées par la Suisse à toutes les formes d'enseignement sont légèrement inférieures à la moyenne de l'OCDE, alors que les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur seul représentent 1.3 % du PIB, soit un niveau largement inférieur à la moyenne de l'OCDE, laquelle ressort à 1.7 % (OCDE, 2013c). Par ailleurs, en Suisse, le taux d'emploi des hommes diplômés de l'enseignement supérieur était de 92.5 % en 2009, ce qui plaçait la Suisse au deuxième rang de l'OCDE, et pourrait être le signe d'une demande excédentaire (OCDE, 2012a). L'accélération rapide de l'afflux de d'immigrants ayant un niveau d'instruction élevé compense peut-être ce phénomène. De fait, la main-

d'œuvre suisse possédant un diplôme de l'enseignement supérieur est composée à hauteur de 20 point de pourcentage de personnes originaires d'autres pays de l'OCDE, cette proportion étant l'une des plus élevées de toute la zone OCDE (Davies et al., 2009). Par ailleurs, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur de type A en Suisse est faible par rapport au reste de l'OCDE (graphique 1.17). Cette situation s'explique en partie par la place importante, en Suisse, de filières professionnelles très performantes, qui sont choisies par plus de 60 % des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les proportions de diplômés de l'enseignement supérieur de type A ont augmenté spectaculairement dans la plupart des pays de l'OCDE, progressant de 20 points de pourcentage en moyenne au cours des 15 dernières années, tandis que les taux correspondant aux programmes de l'enseignement supérieur de type B sont restés stables. La Suisse a également vu sa proportion de diplômés de l'enseignement supérieur de type A progresser fortement au cours de cette période, mais comme elle partait d'un niveau très faible, la hausse n'a pas suffi à opérer un véritable rattrapage, ce qui a limité l'offre de travailleurs hautement qualifiés possédant un diplôme de l'enseignement supérieur de type A.

Pour s'assurer une main-d'œuvre nationale apte à l'emploi et innovante, il faudrait sans doute opérer un réexamen entre les filières professionnelles et générales. Toutefois, étant donné le faible niveau du chômage chez les travailleurs ayant bénéficié d'une formation professionnelle, tout rééquilibrage risque simplement d'aboutir à déplacer les postes vacants d'un secteur à un autre. Faciliter l'immigration de travailleurs étrangers hautement qualifiés est tout aussi important pour renforcer les ressources humaines du pays.

Graphique 1.17. **Proportion de diplômés du premier degré de l'enseignement supérieur de type A, 1995 et 2011**

En pourcentage



1. Année de référence : 2000 au lieu de 1995.
 2. Année de référence : 2010 au lieu de 2011.
 3. Rupture dans les séries entre 2008 et 2009 due à une réaffectation partiel des programmes de formation professionnelle dans les catégories CITE 2 et CITE 5B.
- Source : OCDE, Base de données de Regards sur l'éducation 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939866>

La concurrence et les échanges jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation

La concurrence est un pivot de l'innovation, même si les circonstances dans lesquelles son influence est la plus grande restent sujettes à débat. Plusieurs études montrent que l'existence de marchés de produits concurrentiels pousse les entreprises désireuses de ne pas être rattrapées par leurs concurrents à accroître la productivité de la main-d'œuvre et la productivité multifactorielle (PMF). L'effet le plus direct de la politique de la concurrence est un changement dans l'organisation des entreprises ; si elle a un impact plutôt modeste sur la recherche et l'invention, elle touche davantage la commercialisation des sciences et technologies nouvelles, et les efforts de diffusion de l'innovation à travers toute l'économie (Shapiro, 2002). En outre, une bonne application des règles relatives aux droits de propriété industrielle (DPI) peut encourager les entrepreneurs à assumer les risques de l'innovation. Des études menées par l'OCDE montrent que, pour un niveau donné de protection des DPI, les obstacles réglementaires à l'entrée sur les marchés du travail et les marchés de produits sapent la productivité à long terme, et que plus un pays est éloigné de la frontière technologique, plus le fardeau de la réglementation augmente. Réduire la réglementation anticoncurrentielle amène les entreprises à accroître leurs dépenses de recherche-développement (Jaumotte et Pain, 2005b) et entraîne une réaffectation des ressources vers les entreprises plus innovantes.

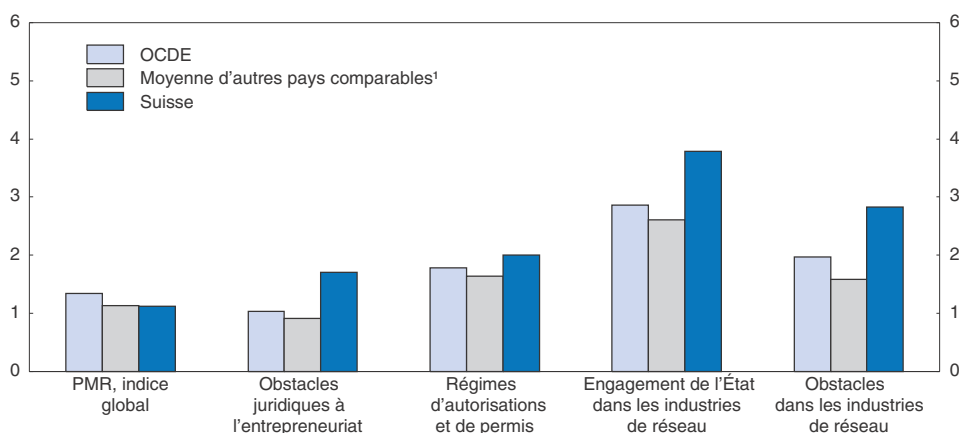
L'ouverture aux échanges et aux flux d'investissement internationaux favorise la hausse de la productivité

La concurrence, qu'elle soit le fait d'un secteur intérieur plus dynamique ou d'une exposition plus grande à des concurrents étrangers causée par l'existence d'un régime ouvert aux échanges et à l'investissement international, force les entreprises à se recentrer sur les besoins des clients, à affecter les ressources de manière plus efficaces entre elles et à promouvoir l'innovation. Tous ces facteurs aboutissent à améliorer la productivité (Ahn, 2002). De plus, dans une petite économie, le commerce extérieur et les flux d'investissements directs transnationaux jouent un rôle clé dans la croissance économique et le développement (Keller, 2004). Premièrement, ils permettent au pays de s'affranchir des contraintes liées à la petite taille de son marché intérieur, deuxièmement, ils permettent la circulation des flux de connaissance. Si la Suisse occupe une place importante dans les investissements internationaux, certains éléments laissent à penser, comme on l'a vu plus haut (encadré 1.1), que ses performances sont médiocres en ce qui concerne l'ouverture commerciale, compte tenu de sa situation géographique au cœur de l'Europe et de la taille relativement modeste de son marché national. Il conviendrait de veiller à mettre en place des politiques propres à favoriser les possibilités d'ouverture des entreprises suisses au commerce extérieur, et notamment faire avancer la négociation de nouveaux accords de libre-échange, en particulier avec des partenaires commerciaux ayant un grand poids économique. Cela dopera la concurrence au niveau intérieur et permettra aux entreprises locales de mieux exploiter des économies d'échelle, favorisant ainsi une plus forte hausse de la productivité et une baisse des prix. Des efforts plus importants devraient être faits en direction des secteurs de l'économie suisse qui font montre de réticence envers les accords commerciaux, l'agriculture en particulier (Jarrett et Moeser, 2013).

Concurrence et réglementation des marchés de produits


Les indicateurs de RMP élaborés par l'OCDE constituent un large ensemble de mesures internationalement comparables permettant d'évaluer dans quelle mesure les politiques publiques entravent la concurrence sur les marchés où celle-ci est viable. À cet égard, la Suisse obtient de bons résultats, avec un indice de la RMP inférieur à la moyenne de l'OCDE et inférieur à la moyenne de petites économies ouvertes d'Europe qui lui sont similaires. Ce résultat recouvre toutefois un certain nombre de faiblesses, à tout le moins en 2008 (années des dernières données disponibles) (graphique 1.18). Les plus notables sont les obstacles juridiques à l'entrepreneuriat (cet aspect est abordé ci-après), mais aussi le niveau élevé de la participation des pouvoirs publics aux infrastructures et les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau.

Graphique 1.18. Réglementation des marchés de produits, 2008



1. L'indice est présenté sur une échelle de 0 à 6 allant du moins au plus restrictif. Les autres pays sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni et la Suisse ; tous ont une pondération équivalente dans la moyenne du groupe des autres pays.

Source : Base de données de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939885>

La concurrence est un aspect clé de l'amélioration des conditions-cadres de l'innovation. Il serait possible d'accroître la concurrence dans des secteurs qui en ont été jusqu'ici protégés (comme l'agriculture, l'électricité, les télécommunications, la santé publique, les marchés publics, les professions protégées, etc.). Ces questions ont déjà été examinées en détail dans des *Études* précédentes. L'intensification de la concurrence stimule l'innovation, sans compter qu'elle permet de débloquer en vue d'usages plus productifs des ressources confinées de manière inefficace dans les secteurs cités. Une telle réaffectation entraînerait des évolutions structurelles (sectorielles) bénéfiques pour la productivité et, grâce à la réduction des subventions, une meilleure mobilisation de ressources budgétaires dans d'autres secteurs essentiels pour convertir les avantages de l'innovation, notamment dans les TIC, en gains de productivité généralisés, et améliorer ainsi les investissements, par exemple dans la formation et la recherche. Les travaux de l'OCDE montrent que les secteurs des infrastructures constituent des rigidités qui peuvent réduire l'efficacité dans tous les secteurs (Conway et Nicoletti, 2007). Lorsque, du fait de la petite taille du marché, il n'est pas très pratique d'y introduire de la concurrence (par

exemple dans les secteurs des transports publics urbains ou de l'eau), des efforts doivent être faits pour promouvoir des pratiques exemplaires (par exemple en matière de gestion) et sanctionner tout abus de pouvoir de marché. Des progrès ont été accomplis à cet égard, notamment grâce à un renforcement des pouvoirs et des ressources de l'autorité de la concurrence (ComCo) et de quelques régulateurs des entreprises publiques comme celle qui est chargée de la poste (PostCom). Des problèmes de concurrence existent également dans l'horlogerie, où les dispositifs de sauvetage mis en place dans les années 80 perdurent et ont sans doute aujourd'hui pour effet d'étouffer la concurrence dans ce secteur qui s'est modernisé et qui affiche aujourd'hui un grand dynamisme à l'exportation. Le Conseil fédéral envisage de réviser la Loi sur les cartels afin de renforcer la sécurité juridique pour accélérer et améliorer les procédures, et à stimuler la concurrence en Suisse. Une réforme des institutions garantirait l'indépendance des autorités de la concurrence en instituant une séparation claire entre les enquêtes et les décisions. L'interdiction partielle des ententes injustifiables, sauf si elles sont motivées par des raisons d'efficacité, crée une sécurité juridique et le test SIEC permettra de procéder à une évaluation des fusions respectant les critères internationaux reconnus.

L'innovation contribue à promouvoir la croissance à long terme

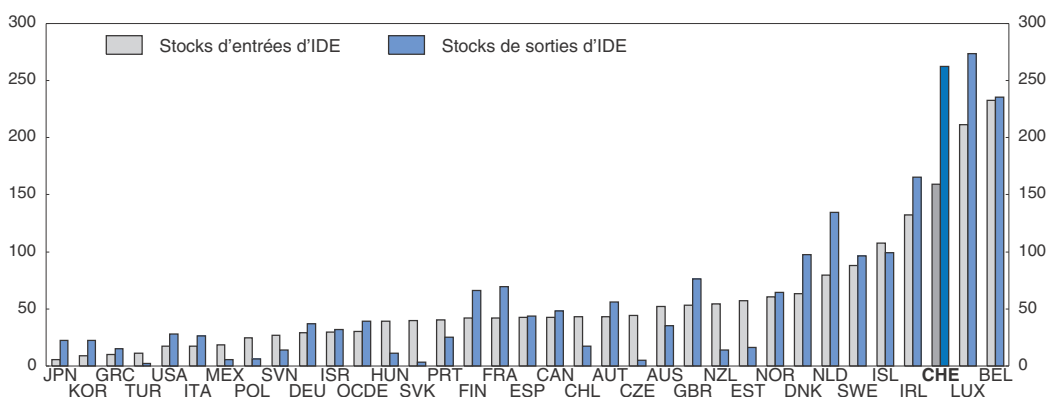
La capacité d'innovation des entreprises d'un pays est un déterminant important de sa croissance à long terme. Les entreprises qui innovent introduisent à la fois de nouveaux produits et de nouveaux procédés qui améliorent la productivité. Il est essentiel, pour la croissance à long terme, de mettre en place un cadre propre à encourager les entreprises existantes à innover et de faciliter l'émergence de nouvelles entreprises dynamiques, particulièrement pour les pays qui sont proches de la frontière de production internationale et ne peuvent pas compter sur un phénomène de convergence-cadre pour alimenter la croissance. Des conditions comme un bon fonctionnement des marchés de produits, un cadre propice à l'entrepreneuriat et une concurrence vigoureuse, notamment dans les secteurs fondamentaux des services, jouent un rôle important pour stimuler l'innovation. Parmi les autres éléments susceptibles de constituer un environnement favorable à l'innovation, on peut citer la présence d'infrastructures de qualité, un accès adéquat aux ressources financières pour les entreprises, un droit de la concurrence efficace, une solide protection des droits de propriété intellectuelle, une législation sur les faillites favorable aux entreprises et des procédures administratives simples.

Il est difficile aux entreprises de s'approprier pleinement les rendements des investissements en recherche-développement, car une partie des connaissances ainsi acquises vont se diffuser dans d'autres entreprises pour le bénéfice de l'ensemble de la société. Ceci amène les entreprises à investir insuffisamment dans la recherche-développement. Au niveau de l'action publique, des instruments tels que les règles relatives aux DPI, les subventions et les incitations fiscales peuvent contribuer à la résolution de ce problème d'externalité. Les incitations fiscales à la recherche-développement sont désormais largement utilisées dans les pays de l'OCDE comme dans les pays non membres. Les pouvoirs publics peuvent également aider à résoudre les difficultés rencontrées pour trouver des financements extérieurs et à abaisser les coûts, qui résultent de la grande asymétrie d'information entre les inventeurs et les investisseurs, en particulier pour les petites entreprises nouvellement créées.

L'investissement direct étranger contribue également à stimuler l'innovation

Comme indiqué plus haut, l'ouverture au commerce extérieur est un aspect fondamental des performances en matière d'innovation. De la même façon, l'investissement direct étranger (IDE) peut aussi avoir des retombées sur les résultats d'un pays en matière d'innovation, à la fois directement et indirectement. Il peut en effet stimuler la productivité du pays bénéficiaire, parce que les filiales de sociétés étrangères arrivent souvent à réaliser des gains d'efficacité grâce au transfert de nouvelles technologies, une amélioration des pratiques en matière d'organisation, de ressources humaines et de gestion, ou encore une intégration plus complète dans les chaînes de valeur mondiales et sur les marchés internationaux. De plus, les effets de « diffusion des connaissances » peuvent entraîner des améliorations d'efficacité dans l'ensemble des entreprises nationales. Ces gains peuvent concerner un seul et même secteur, des entreprises situées en amont ou en aval (fournisseurs ou clients) ou se manifester dans des réseaux d'innovation régionaux impliquant des sociétés étrangères contrôlées. L'IDE peut aussi stimuler indirectement l'innovation, par exemple par le biais d'une intensification de la concurrence. La Suisse est très ouverte à l'IDE, et de tous les pays de l'OCDE, seuls la Belgique et le Luxembourg font mieux en termes de stocks d'IDE entrant rapporté au PIB (graphique 1.19). Mieux encore, la Suisse abrite le siège social de nombreuses grandes entreprises multinationales à forte intensité de recherche et innovantes (i.e. une « économie de sièges sociaux ») et elle accueille aussi d'importantes fonctions comme des activités de recherche-développement, également grâce à un régime fiscal favorable. Ces entreprises multinationales sont également à l'origine d'une bonne partie des très importantes sorties d'IDE de la Suisse, qui peuvent permettre d'accéder à des informations et à des technologies de pointe, ainsi qu'à des ressources humaines et à des infrastructures de recherche.

Graphique 1.19. **Stocks d'IDE dans une sélection de pays de l'OCDE**
En pourcentage du PIB, 2001 ou dernière année disponible



Source : Statistiques de l'OCDE sur l'investissement direct international.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939904>

La Suisse affiche d'excellents résultats en matière d'innovation

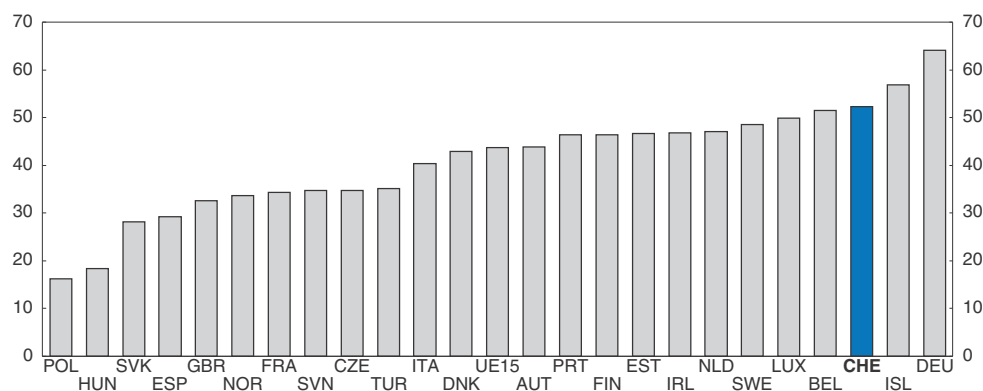
Dans le domaine de l'innovation, la Suisse affiche d'excellents résultats. Les entreprises suisses sont parmi les plus innovantes du monde, et plus de la moitié de toutes les entreprises avaient introduit des innovations concernant soit des produits, soit des

procédés (graphique 1.20). Si la recherche-développement n'est pas la seule source d'innovation, en Suisse, les activités de R-D privées sont concentrées dans un petit nombre de secteurs, et plus particulièrement dans les produits pharmaceutiques qui, en 2008, ont représenté quasiment 40 % de toutes les dépenses de R-D de la Suisse, soit la part la plus élevée de tous les pays de l'OCDE.

Malgré ces résultats enviables, les études trisannuelles sur l'innovation *Konjunkturforschungsstelle (KOF)* montrent que depuis le début des années 90, la proportion des entreprises suisses s'engageant dans des activités d'innovation a chuté, passant de plus de 80 % à quelque 55 % en 2009-2011 (KOF, 2013). De la même façon, la part des entreprises déposant des brevets est passée d'environ 75 % à moins de 40 % au cours de ces deux décennies. S'il est vrai que les activités en rapport avec l'innovation sont procycliques (Arvanitis et Woerter, 2011), ces reculs font partie d'une tendance à long terme observée pendant toute la période, ce qui pourrait être un signe qu'il existe des faiblesses structurelles dans l'innovation des entreprises suisses.


Graphique 1.20. **Entreprises ayant introduit une innovation soit au niveau d'un produit, soit au niveau d'un procédé, 2010¹**

En pourcentage de toutes les entreprises



1. Pour la Suisse les données renvoient à la période 2009-2011.

Source : Eurostat, enquête ECI 2010 et sources nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939923>

Les Enquêtes communautaires sur l'innovation (ECI) menées par la Commission européenne montrent également que les performances relatives de la Suisse dans le domaine de l'innovation ont régressé. Alors qu'elle figurait nettement en tête du classement, un groupe de pays rivaux l'a rattrapée au cours de la dernière décennie, la laissant quelquefois loin derrière. C'est dans le secteur des services que ce processus de rattrapage est le plus marqué. Ce phénomène n'est pas seulement dû aux avancées réalisées à l'étranger, qui sont dans une certaine mesure l'expression d'un processus normal de convergence, mais il reflète également le déclin relatif des activités d'innovation menées par l'industrie suisse dans les années 90 et dans le secteur des services au début de 2000. Si l'on se place du point de vue de la part des entreprises qui se lancent dans l'innovation, ce sont la Finlande et la Belgique qui ont fait le plus de progrès. Comme l'impact initial de la crise économique et financière devrait déjà être inclus dans ces chiffres, il apparaît que la performance des entreprises suisses en matière d'innovation a

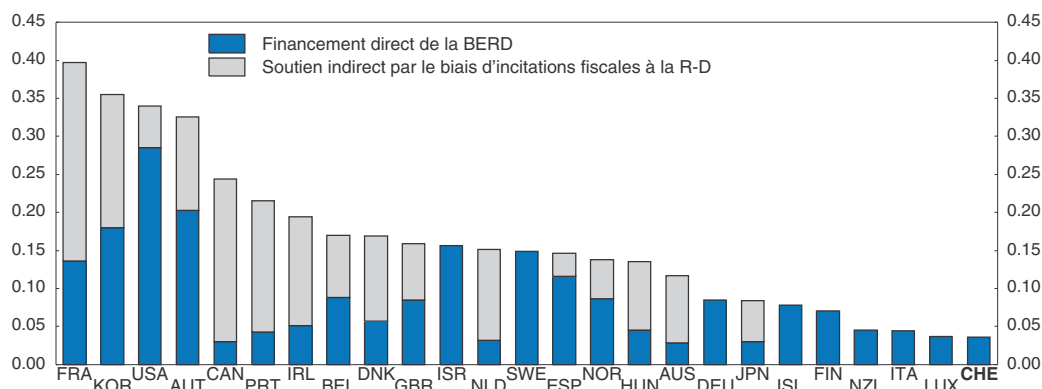
souffert davantage que celle d'autres pays européens, même s'il est difficile de savoir avec précision pourquoi.

Les études KOF sur l'innovation font également état d'obstacles à l'innovation. Pour les entreprises, les obstacles les plus importants sont les coûts élevés et la longueur de la durée de récupération, mais le manque de financements et les pénuries de chercheurs et de personnel qualifiés sont aussi souvent cités. Toutefois, depuis la mise en œuvre de la liberté de circulation des travailleurs au sein de l'UE en 2002, l'absence de chercheurs compétents est beaucoup moins perçue comme un obstacle important. Ce constat est confirmé par les comparaisons internationales effectuées dans le cadre des ECI qui montrent que les pénuries de chercheurs sont des obstacles à l'innovation plus importants en Suisse que dans la plupart des autres pays européens.


Si les crédits budgétaires publics de R-D rapportés au PIB sont proches de la moyenne de l'OCDE (0.8 % en 2010), le financement direct aux entreprises est relativement faible (graphique 1.21), et la Suisse, à l'instar de quelques autres pays de l'OCDE comme la Finlande, l'Allemagne, le Luxembourg et la Suède, n'offre pas d'incitations fiscales à la R-D aux entreprises. L'essentiel du soutien de l'État va plutôt aux universités et aux institutions de recherche publiques. En 2010, les dépenses de R-D de l'enseignement supérieur ont représenté 0.8 % du PIB, c'est-à-dire presque l'équivalent des financements publics de R-D, ce qui place la Suisse au troisième rang de l'OCDE de ce point de vue. Cela étant, et malgré l'absence notable de soutien public direct, la majorité des activités de R-D en Suisse sont menées par les entreprises du secteur privé ; cette proportion, proche de trois quarts, est l'une des plus élevées de l'OCDE.

Graphique 1.21. **Financement public direct de la R-D dans les entreprises et incitations fiscales à la R-D**

2010 ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles, en pourcentage du PIB



Source : OCDE (2012), *Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2012*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939942>

Dans le cadre de sa réponse budgétaire à la crise financière mondiale, le gouvernement a accru les dépenses consacrées à des programmes en lien avec l'innovation, affectant quelque 48 millions CHF supplémentaires à la recherche et à l'innovation. Les dotations au Fonds national suisse (FNS) de la recherche scientifique, qui est chargé du financement de base de la recherche, ont été relevées de 2 % (10.5 millions CHF) pour lancer 28 projets supplémentaires. Les financements alloués aux

universités et institutions de recherche fédérales ont pour leur part augmenté de 13.5 millions CHF. Le budget affecté à la promotion de la politique de l'innovation a progressé de 21 millions CHF, dont 19.5 millions CHF soit 20 % du budget total) a été destiné à la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), principal organisme de financement de la recherche appliquée. Cela a permis de lancer un dispositif-pilote assortis de crédits visant à encourager les PME à s'engager dans les transferts de technologies.

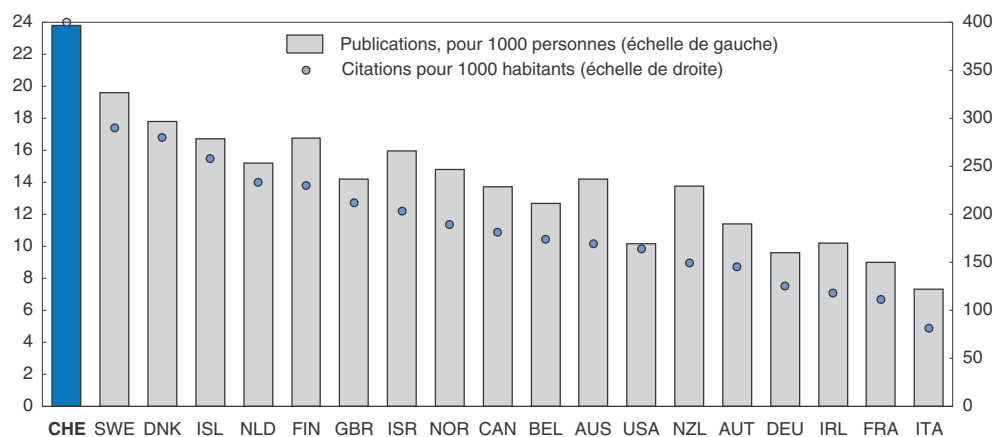
Le programme de sortie du nucléaire et de transition vers des énergies renouvelables établi par la Suisse (et exposé dans la Stratégie énergétique 2050 présentée par le gouvernement) nécessite des avancées décisives dans les technologies de l'énergie, en particulier des gains d'efficacité au niveau de la consommation. Pourtant, en 2007-2009, la Suisse ne représentait que 1.4 % des brevets mondiaux liés à la production d'énergie à partir de sources renouvelables et non fossiles. Ramené par habitant, ce résultat n'est pas mauvais, mais il reste inférieur à celui de pays comme le Danemark, la Suède ou Israël, dont les ambitions en matière de progrès technologique dans le secteur de l'énergie sont pourtant moins élevées. Dans le secteur public, les performances sont encore plus faibles. Étant donné le caractère ambitieux des hypothèses relatives aux avancées technologiques qui sous-tendent la Stratégie énergétique, il faudra faire davantage si l'on veut atteindre les objectifs fixés. Les responsables de l'action publique ont commencé à s'attaquer à ce problème. Par exemple, le Conseil fédéral a annoncé récemment des mesures en faveur de la recherche dans le domaine de l'énergie. L'une concerne la création de réseaux de recherche entre des établissements d'enseignement supérieur et des centres de compétences pour la recherche dans le domaine de l'énergie, qui mèneront des recherches dans sept domaines d'action. Des efforts devraient également être faits pour participer plus intensément aux efforts internationaux en la matière et soutenir l'adoption et la diffusion de technologies mises au point à l'étranger.

Le défi consiste à démultiplier les points forts de la R-D


La Suisse occupe depuis longtemps une position de pointe dans la recherche fondamentale (graphique 1.22 ; OCDE, 2011a), et le défi va consister à préserver cette place. Comme les possibilités de commercialisation sont incertaines et peuvent demander beaucoup de temps avant de se matérialiser, la recherche dépend dans une certaine mesure du soutien financier des pouvoirs publics. Dans le cas de la Suisse, les fonds fédéraux sont alloués en utilisant des méthodes concurrentielles afin de s'assurer qu'ils sont bien affectés aux idées, projets et institutions de recherche les plus intéressants. De plus, le gouvernement fédéral participe de manière limitée à des projets de recherche orientés vers les marchés dans le domaine de la recherche-développement appliquée. L'instrument de cette politique est la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), qui a pour fonction de rassembler les entreprises, les universités et les organismes publics de recherche dans le but de promouvoir des projets innovants présentant un fort potentiel commercial.

Mesures fiscales et autres incitations à l'innovation pour les entreprises

Dans les entreprises, les activités d'innovation sont influencées par les différents types et les différents niveaux d'imposition, notamment les impôts indirects (par exemple la taxe sur la valeur ajoutée frappant les produits innovants), les impôts directs (par exemple l'impôt sur le revenu acquitté par les chercheurs et les scientifiques), les

Graphique 1.22. **Intensité de la production scientifique et de son impact, sélection de pays, 2000-2010**

Source : BMWF, BMVIT, BMWFJ (2011), *Austrian Research and Technology Report 2011*, à partir de l'ISI, calculs effectués par Johanneum Research.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939961>

contributions de sécurité sociale ou encore les taxes sur la propriété intellectuelle. L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IS) et les taxes sur les plus-values sont ceux qui ont le plus d'importance pour les investissements des entreprises, notamment le taux de l'IS pour les profits liés à l'innovation, comme les redevances ou cessions de brevets (OCDE, 2010c). À titre d'exemple, pour promouvoir l'innovation, les Pays-Bas ont recours à des instruments fiscaux par le biais de leur programme « Innovation Box », aux termes duquel les profits liés à l'innovation sont imposés au taux de 5 % et non au taux général qui peut aller jusqu'à 25.5 %. Le Royaume-Uni a mis en place un programme similaire appelé « Patent Box », qui permet aux entreprises de bénéficier d'un taux réduit pour l'imposition des revenus provenant des brevets nouvellement octroyés. Abaisser le taux de la taxe sur les plus-values encourage la participation à de nouveaux fonds de capital-risque et permet d'accroître la part des investissements dans la haute technologie en phase initiale dans le total des activités de capital-risque (Da Rin et al., 2006). Cela permet sans doute aussi d'élargir les possibilités d'investissement en accroissant les incitations à la création d'entreprise offertes aux travailleurs (Poterba, 1989). Cependant, ces approches ont aussi fait l'objet de critiques, au motif qu'elles pourraient bénéficier à une propriété intellectuelle préexistante au lieu de favoriser l'innovation, qu'elles entraîneraient sans doute de très importantes pertes nettes et qu'elles pourraient être détournées par les entreprises à des fins d'évasion fiscale.

L'un des principaux arguments en faveur des incitations fiscales à la R-D est la présence d'externalités positives (Palazzi, 2011). On a observé une tendance générale à accroître l'offre et la simplicité d'utilisation des incitations fiscales à la R-D, qui existent aujourd'hui dans 26 des 34 pays membres de l'OCDE et dans nombre de grands pays non membres. En Suisse, comme en Finlande et en Allemagne, le projet d'introduction de telles incitations a fait l'objet d'un débat. En Nouvelle-Zélande et au Mexique en revanche, elles ont été supprimées (OCDE, 2013a).

Les dispositifs existants d'incitations fiscales à la R-D diffèrent fortement d'un pays à l'autre en termes de générosité, de conception et d'entreprises ou de secteurs ciblés. La

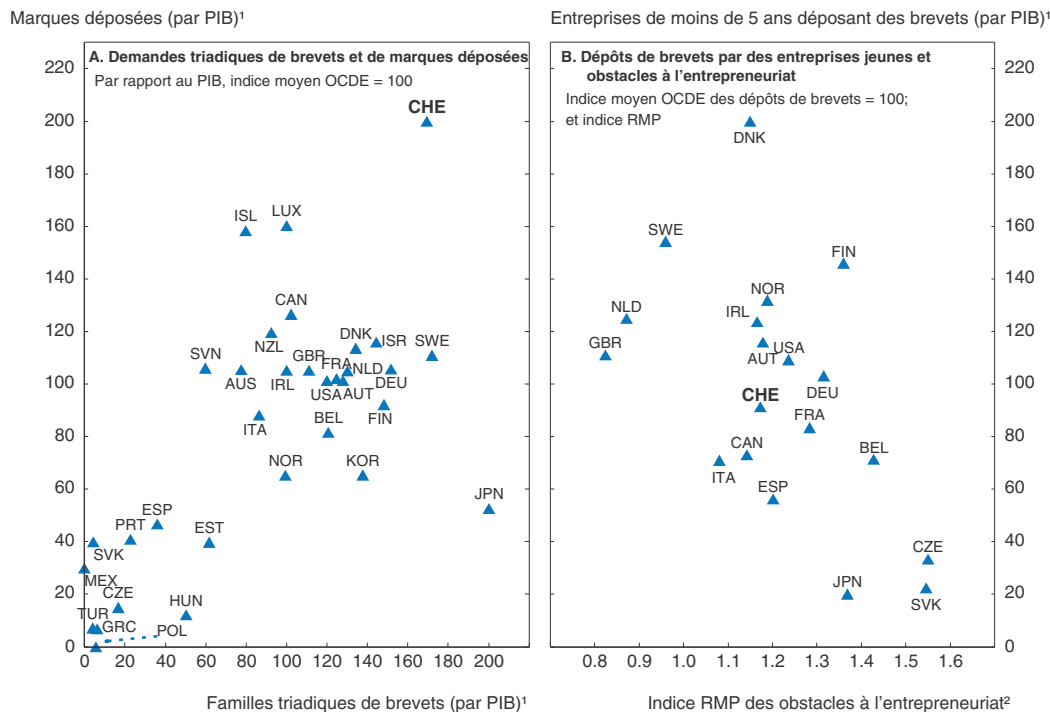
plupart des pays de l'OCDE et des économies émergentes appliquent un système dans lequel un crédit est accordé sur la valeur de toutes les dépenses de R-D reconnues, tandis que d'autres réservent les crédits d'impôt recherche-développement aux dépenses supérieures à un montant prédéterminé. Les salaires versés aux personnes travaillant sur les projets de R-D sont exonérés des charges salariales et des cotisations de sécurité sociale dans plusieurs pays de l'UE. Alors que des travaux de l'OCDE (Jaumotte et Pain, 2005a et 2005b) ont permis de démontrer que les incitations fiscales parvenaient efficacement à faire augmenter les dépenses de R-D (même s'il est possible que certaines des dépenses supplémentaires correspondent à de simples reclassements), de telles mesures font typiquement partie d'une stratégie plus large destinée à stimuler l'innovation. Andrews et Criscuolo (2013) ont de leur côté constaté que les conséquences de telles mesures sur la productivité étaient ambiguës. Selon la manière dont ils sont conçus, les crédits d'impôt pour la recherche-développement ont tendance à favoriser les grandes entreprises au détriment des petites.

Il convient d'être prudent, dans la mesure où des dispositions fiscales ciblant spécifiquement l'innovation vont généralement avoir pour effet de multiplier les activités d'innovation, particulièrement la recherche-développement, mais le risque existe que la R-D soit simplement déplacée géographiquement et que l'on subventionne des activités de R-D qui auraient de toute façon été menées, même en l'absence de l'incitation fiscale. Les pouvoirs publics devraient être prudents et être conscients des charges administratives que de telles mesures font peser sur les entreprises comme sur les administrations. Les incitations fiscales ne vont pas non plus favoriser l'innovation sans que cela ait un coût pour les finances publiques : par exemple, elles ouvrent potentiellement la voie à des opérations de planification fiscale. La valeur des différents crédits d'impôts pour la recherche-développement va de 0.1 % du total des recettes fiscales au Royaume-Uni et en Norvège à plus de 0.9 % au Canada. Ce manque à gagner pour l'État pourrait être récupéré sous d'autres formes, elles-mêmes susceptibles d'avoir des retombées négatives sur les activités d'innovation des entreprises, pour ne pas dire sur l'activité économique au sens plus large. Néanmoins, la Suisse devrait continuer à envisager des solutions propres à encourager l'innovation. Un soutien direct, en particulier s'il est dispensé en coordination avec les investisseurs privés, peut être une approche très efficace, qu'il est en outre possible de conjuguer à une amélioration de la conception des programmes, ce qui permet d'abaisser fortement les pertes d'efficacité dues au soutien fiscal (Andrews et Criscuolo, 2013). Quoi qu'il en soit, toutes les incitations fiscales devraient être envisagées en liaison avec des politiques plus larges de l'innovation destinées à favoriser la création de petites entreprises dynamiques.

Les activités relatives aux brevets et marques déposées sont souvent l'apanage des grandes entreprises

Les brevets peuvent également favoriser l'innovation, au sens où ils permettent aux entreprises de récupérer leurs dépenses de R-D grâce aux droits exclusifs obtenus sur une propriété intellectuelle pendant un laps de temps étendu. La Suisse obtient de bons résultats sur le plan des activités de dépôt de brevets et de marques par rapport à son PIB (graphique 1.23, partie A). Ces performances remarquables témoignent de sa culture de l'invention et de l'innovation, qu'il convient de saluer, tandis que les bons résultats sur le plan des marques déposées sont le signe d'un avantage comparatif clair dans le domaine des marques et du design. Ces performances pourraient être en partie liées à la présence

Graphique 1.23. **Brevets et marques déposées dans la zone OCDE, 2010**
(ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles)



1. Indice de performance normalisé par rapport à aux valeurs médianes dans le zone de l'OCDE (indice médian = 100).

2. L'indice RMP des obstacles à l'entrepreneuriat varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif.

Source : Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2012 et Base de données de la réglementation des marchés de produits de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939980>

en Suisse de multinationales spécialisées dans les biens de consommation et fortement implantées sur les marchés. Selon l'étude du KOF sur les activités d'innovation en 2009-2011, 72 % des grandes entreprises (ayant un effectif supérieur ou égal à 1 000 salariés) ont des activités d'innovation, contre 33 % des petites entreprises (ayant 5 à 19 employés). Si l'on étudie les activités de R-D, les proportions s'établissent respectivement à 56 % pour les grandes entreprises et à 18 % pour les petites entreprises. Plus frappant encore, alors que la part des grandes entreprises industrielles ayant déposé des brevets est de quasiment 65 %, elle n'est que de quelque 3 % pour les petites entreprises.

Cependant, la forte activité de la Suisse dans le domaine des brevets s'explique peut-être en partie par son système fiscal. Par exemple, pendant la période 2005-2007, sur le total des demandes de brevets déposés et détenues par des sociétés suisses (10 366), environ 34 % revenaient à des inventeurs étrangers exclusivement, sans participation suisse. Ceci peut s'expliquer en partie par l'attrait considérable que la Suisse exerce sur les chercheurs les plus influents. Si la part des investisseurs étrangers est un indicateur de l'internationalisation de la R-D, des analyses récentes montrent que cette interprétation est sujette à caution et que les objectifs d'optimisation fiscale pourraient être bien pris en compte lors de la détermination du lieu où une propriété intellectuelle sera située. Comme la Suisse ne possède pas de système de déduction au titre des brevets, mais qu'elle offre

d'excellentes conditions-cadres à l'innovation, ceci est moins susceptible d'être le cas. Compte tenu de l'expérience internationale, la Suisse devrait rester prudente en ce qui concerne le traitement fiscal de la propriété intellectuelle, car celui-ci pourrait bien avoir des conséquences inattendues pouvant biaiser les politiques visant à promouvoir l'innovation. En outre, mettre en place de tels dispositifs, c'est prêter le flanc à des plaintes des pays partenaires pour « braconnage fiscal ».

L'entrepreneuriat et la création d'entreprises, moteurs d'une innovation dynamique

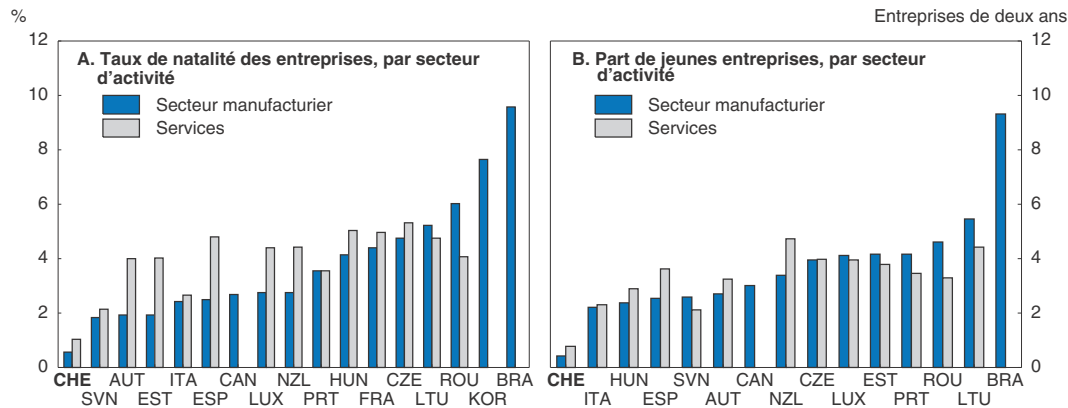
La présence d'entreprises jeunes parmi les déposants de brevets souligne que leur dynamique inventive s'exprime dès les premiers stades de leur développement. À cet égard, la Suisse, où les entreprises de moins de cinq ans ont moins contribué aux activités de dépôt de brevets que dans beaucoup d'autres pays, obtient de 2007 à 2009 des résultats inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Il semble que dans les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, plus les restrictions à l'exercice des affaires (mesurées par le sous-indice RMP des obstacles à l'entrepreneuriat) sont faibles, plus l'activité de dépôt de brevet par des entreprises jeunes est importante (graphique 1.23, partie B). Les obstacles juridiques à l'entrepreneuriat sont l'un des domaines où la Suisse obtient des résultats relativement mauvais en matière de RMP (graphique 1.18). Ainsi, l'activité de dépôt de brevets est extrêmement forte, mais elle est essentiellement le fait de grandes entreprises établies, comme c'est aussi le cas au Japon (OCDE, 2013d). D'après les normes de l'OCDE, les jeunes entreprises ne sont pas très actives dans les dépôts de brevets. On examinera dans la partie suivante les obstacles à l'entrepreneuriat qui empêchent la création d'entreprises dynamiques.

La création d'entreprises nouvelles est un indicateur essentiel du dynamisme du secteur marchand. Les petites entreprises, en particulier les plus jeunes, peuvent être très dynamiques et innovantes et apporter une contribution importante à la création d'emplois et à la hausse de la productivité (Wong et al., 2005). En Suisse, les petites entreprises jouent un rôle important sur le marché du travail, quelque 18 % de tous les travailleurs étant salariés d'entreprises qui ont de 1 à 9 salariés, mais ce résultat est très inférieur à la moyenne de l'OCDE, laquelle ressort à 29 % (OCDE, 2012d). De la même façon, en Suisse, seules 55 % de toutes les entreprises ont un effectif compris entre 1 et 9 salariés, ce qui la place à l'avant-dernier rang de l'OCDE. Le taux de natalité des petites entreprises y est également considérablement inférieur à celui des autres pays de l'OCDE. C'est le cas par exemple des entreprises de 5 à 9 employés dans le secteur manufacturier comme dans celui des services (graphique 1.24, partie A) ; le constat est le même pour les entreprises du secteur des services dans les fourchettes d'effectifs 1-à-4, et de plus de 10 (OCDE, 2012d). Cela étant, étudier les performances des entreprises après leur entrée sur le marché est aussi important que d'analyser leur taux de natalité. En Suisse, le taux de survie des entreprises, c'est-à-dire la part des entreprises survivant un an ou plus après leur création, se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE et de ce fait, il ne suffit à pas compenser leur faible taux de natalité, si bien que les entreprises âgées de deux ans sont rares (partie B).


En Suisse, le principal organisme public utilisé pour promouvoir l'entrepreneuriat est la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), qui propose plusieurs types d'assistance, y compris un certain nombre de programmes consacrés à la formation des entrepreneurs. Par exemple, le programme Entrepreneuriat de la CTI s'adresse aux titulaires d'un diplôme universitaire et professionnels ayant des idées commerciales

Graphique 1.24. Création de entreprises dans une sélection de pays de l'OCDE, 2010 ou dernière année disponible

Entreprises avec 5 à 9 employés, en pourcentage du total des entreprises



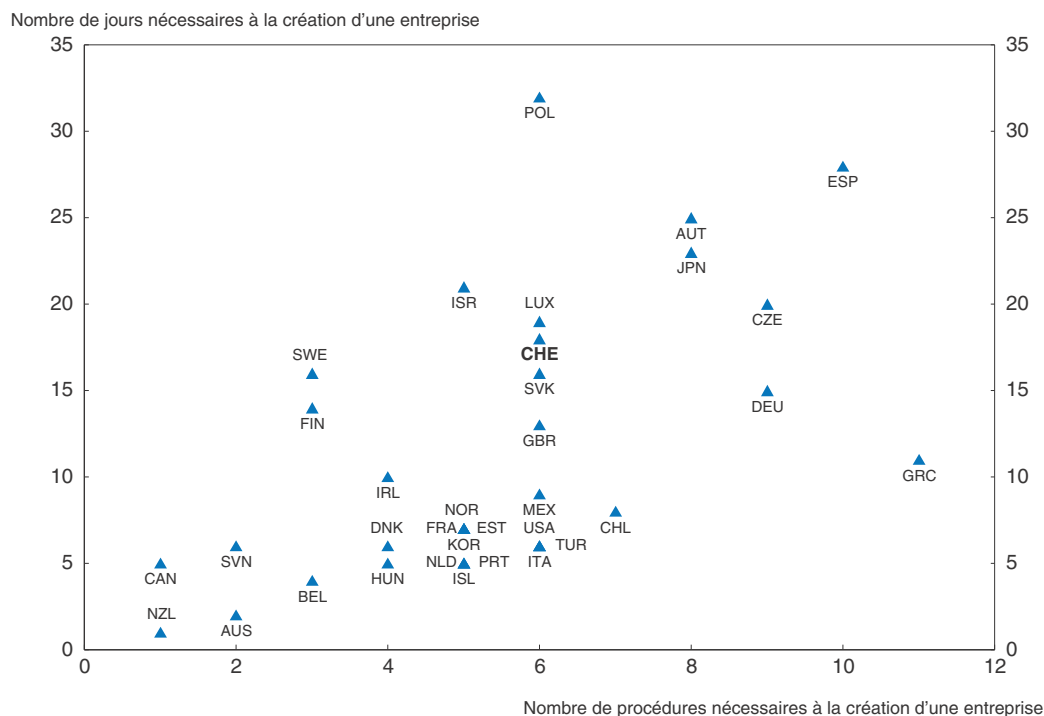
Source : OCDE, *Panorama de l'entrepreneuriat* 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939999>

intéressantes, qui peuvent dans ce cadre bénéficier d'un accompagnement et d'une formation en vue de la création d'une entreprise. La formation se déroule sous la forme d'ateliers et de cours (par exemple cours d'introduction pratiques, ou cours sur un semestre). Le programme Start-up est destiné aux créateurs d'entreprises et jeunes entrepreneurs qui peuvent y trouver un accompagnement individuel et une formation sur les moyens permettant de lever des financements et de s'implanter sur un marché de manière convaincante. Le programme Investissement est ouvert aux jeunes entrepreneurs bénéficiant déjà d'un accompagnement de la CTI et aux entreprises ayant obtenu le label CTI Start-up. Il leur offre une aide à la recherche d'un capital de démarrage. On peut toutefois s'interroger sur la valeur d'une formation à l'entrepreneuriat. Selon Shane (2009), augmenter le nombre des entrepreneurs n'a que peu d'intérêt, et l'accent devrait plutôt être mis sur l'amélioration de la qualité. En particulier, il apparaît que seul un petit nombre de « gazelles », entreprises dynamiques à forte croissance, génèrent des emplois (Henrekson et Johansson, 2010; Bravo-Biosca et al., 2013). À l'inverse, Nyström (2009) est d'avis d'une part que la quantité d'entreprises est importante, parce que même si beaucoup échouent, elles sont tout de même influentes, et d'autre part qu'il existe des preuves convaincantes des effets positifs à long terme de la création (et de la sortie) d'entreprises sur les gains de productivité totaux. Par ailleurs, si les effets de l'entrepreneuriat en termes d'emploi peuvent être difficiles à apprécier, son impact sur la productivité et la croissance économique est plus net. Pour un pays comme la Suisse, où les marchés du travail sont étroits mais où la hausse de la productivité est à la traîne par rapport à celle des pays à la pointe, promouvoir l'entrepreneuriat semble une voie idéale. La Suisse devrait donc poursuivre ses efforts pour promouvoir l'entrepreneuriat par des programmes de formation et de mentor, et l'efficacité de ces programmes devrait être contrôlée fréquemment afin d'en améliorer les objectifs et les résultats.

Il faudrait rationaliser les procédures de création d'entreprise

Pour créer une entreprise, les entrepreneurs suisses sont confrontés à des obstacles d'ordre administratif et procédural plus élevés que dans bien d'autres pays comparables (graphique 1.25). La Suisse est classée au 97^e rang sur environ 180 pays dans la catégorie

Graphique 1.25. **Obstacles à la création d'entreprises**

Source : World Bank, Doing Business 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940018>

« créer une entreprise » de l'indice de la facilité à faire des affaires (*Ease of Doing Business*) de la Banque mondiale. Alléger encore les restrictions à la création d'entreprises, en réduisant le nombre de procédures et les délais requis, ou en offrant un régime simplifié, pourrait accroître le rôle des petites entreprises dynamiques dans l'innovation et constituer à l'avenir de nouvelles sources de croissance et d'emploi en Suisse. Le portail fédéral sur Internet « Start-Biz » devait être renforcé et étendu à la quasi-totalité des types d'entreprises, et l'authentification obligatoire par notaire devrait être supprimée.

En Suisse, malgré des conditions généralement favorables à l'innovation, l'absence de ressources financières constitue un frein à l'innovation considérable pour les petites entreprises (KOF, 2013). Les imperfections du marché des capitaux (asymétrie d'information) et le fait que les projets d'innovation soient difficilement séparables des activités quotidiennes contribuent à ces difficultés. De plus, les possibilités de financement par fonds propres, qui constituent généralement la principale source de financement de l'innovation par les PME, ont fortement diminué depuis la dernière récession dans de nombreux pays, et cette situation pourrait bien perdurer encore quelque temps. Dans ces circonstances, un obstacle au départ conjoncturel pourrait devenir structurel, surtout si les capacités se trouvent réduites à la suite d'une longue période d'atonie des investissements dans la recherche-développement. Du coup, l'une des possibilités pourrait consister à améliorer la transparence des bilans des petites entreprises, de façon à ce que les crédits puissent être accessibles grâce à un formulaire informatique unique, tandis que l'autre consisterait à préciser le traitement fiscal des investisseurs providentiels (« business angels »). Ces mesures devraient être conçues de

manière à ne pas entrer en contradiction avec la conception actuelle des autres programmes de promotion de l'innovation mis en place par la Confédération.

Comme évoqué dans l'*Étude* précédente, la politique fiscale peut aussi nuire aux incitations à créer et à développer des entreprises. Ainsi, par exemple, certains cantons continuent à prélever des impôts progressifs sur les bénéfices, les taux augmentant parallèlement aux bénéfices ou au rendement des fonds propres. Or, la progressivité de l'impôt sur les bénéfices n'incite pas les entreprises à croître. Comme les entreprises en forte croissance sont aussi celles qui sont susceptibles d'engranger des gains de productivité rapides, il est vraisemblable que les entreprises les plus performantes seront particulièrement frappées par ces contre-incitations. Tous les cantons prélèvent également un impôt sur les fonds propres, ce qui constitue un obstacle à la création d'entreprises, car celles qui sont nouvelles ont souvent une faible rentabilité des fonds propres. Cet impôt amoindrit également leurs liquidités lorsque leurs flux de trésorerie sont modestes et les possibilités d'accès aux prêts sont limitées. Au niveau fédéral, la taxe sur l'émission de fonds propres fait également obstacle à la création d'entreprises. Ces taxes génèrent peu de recettes, mais les distorsions qu'elles entraînent peuvent être néanmoins significatives quand on sait que la création d'entreprises contribue vraisemblablement à la hausse de la productivité, en particulier dans les secteurs qui mettent au point de nouvelles technologies (Arnold et al., 2008).

Encadré 1.4. **Recommandations visant à promouvoir une croissance durable à long terme**

Comprendre les raisons de la faible productivité suisse et évaluer les options envisageables pour y remédier

- Examiner les causes profondes des résultats médiocres obtenus en termes de productivité, et proposer des mesures pour y remédier, comme par exemple en créant une commission de la productivité.

Stimuler la concurrence et les échanges pour doper la croissance de la productivité

La concurrence peut alimenter la hausse de la productivité en soumettant les entreprises locales aux rigueurs du marché international. Par ailleurs, les échanges internationaux élargissent le marché des entreprises opérant dans des pays relativement petits comme la Suisse, ce qui leur permet d'exploiter pleinement des économies d'échelle. Les pouvoirs publics devraient en conséquence :

- Accélérer la réforme du secteur agricole, notamment en généralisant le soutien direct aux agriculteurs et en intégrant davantage la totalité de la chaîne de valeur alimentaire dans les échanges internationaux.
- Redoubler d'efforts pour négocier des accords de libre-échange, en particulier avec des économies ayant un certain poids.
- Profiter des possibilités offertes par le passage du nucléaire à des sources d'énergie renouvelables et par les objectifs d'émission de gaz à effet de serre pour mettre en place un cadre propice à la concurrence dans le secteur de l'énergie.
- Libéraliser complètement les industries de réseaux, étalonner l'efficacité du secteur public et mettre en œuvre une gestion territoriale plus efficiente.

Encadré 1.4. **Recommandations visant à promouvoir une croissance durable à long terme** (suite)

S'attaquer aux problèmes d'efficacité et d'équité dans le système éducatif

Bien que les performances du système éducatif soient satisfaisantes, on peut se demander si le paradigme de l'éducation est toujours approprié dans un contexte où la structure de l'économie évolue sous la pression de la mondialisation. Le système éducatif suisse connaît également des problèmes d'accès et d'équité. Les pouvoirs publics devraient en conséquence :

- Accroître le financement public des établissements préscolaires ;
- Aborder ces questions au sein du système scolaire dans le cadre d'une politique d'intégration plus large ;
- S'inspirer de l'expérience d'autres pays, notamment la Finlande, qui ont mis en place des programmes de préparation des enseignants qui visent en priorité à les aider à acquérir des compétences pratiques en matière de soutien scolaire grâce auxquelles ils peuvent s'occuper des élèves en difficulté dans des classes où les aptitudes sont hétérogènes.
- Suivre de près l'effet des mesures visant à retarder l'orientation sur les résultats scolaires.
- Passer en revue les filières professionnelles et académiques, en particulier à la lumière des postes vacants dans certaines professions hautement qualifiées et de la tendance à les remplir grâce à l'immigration.
- Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur de tous les segments de la société, notamment en prenant des mesures ciblant spécifiquement les étudiants issus de milieux socio-économiques modestes et de l'immigration.

Faciliter la création d'entreprises pour favoriser l'innovation

Le dynamisme de l'innovation et des activités de recherche-développement est souvent l'apanage de grandes entreprises dans des secteurs bien précis. L'entrepreneuriat et l'émergence de entreprises nouvelles dynamiques sont des moteurs importants de l'innovation et de la hausse de la productivité, et il est possible de faire plus encore pour encourager leur émergence. Les pouvoirs publics devraient en conséquence :

- Continuer à étudier les différentes possibilités de mettre en place des incitations fiscales pour encourager l'innovation, par exemple pour les investisseurs providentiels (« business angels »).
- Rester prudent face au traitement fiscal de la propriété intellectuelle pour s'assurer que les mesures actuelles servent bien l'objectif qui leur a été assigné et ne sont pas à l'origine de distorsions indues sur la scène internationale.
- Assouplir les restrictions au démarrage d'une entreprise en réduisant le nombre des procédures et les délais requis, par exemple en renforçant et en élargissant le portail sur Internet « Start-Biz » et en supprimant l'authentification obligatoire par notaire.
- Remplacer l'impôt cantonal progressif sur les bénéfices par un système proportionnel et supprimer les taxes sur le capital. Supprimer les taxes sur les émissions de capitaux propres.

Encadré 1.4. **Recommandations visant à promouvoir une croissance durable à long terme (suite)**

Améliorer le fonctionnement du marché du travail, en particulier pour les travailleurs immigrés

Le vieillissement démographique et une immigration importante continueront de modifier la composition de la population active. Tout l'enjeu consistera à maintenir le taux d'activité à un niveau élevé en utilisant pleinement tous les segments de la population. Les pouvoirs publics devraient donc :

- Mettre davantage l'accent sur l'activation précoce des migrants.
- Recourir davantage aux allocations d'initiation au travail (AIT).
- Déployer davantage d'efforts au niveau de la Confédération pour coordonner les services de l'emploi.
- Renforcer les mesures de lutte contre la discrimination raciale, et élaborer des campagnes de sensibilisation et des initiatives en faveur de la diversité.

Bibliographie

- Ahn, S. (2002), « Competition, Innovation and Productivity Growth: A Review of Theory and Evidence », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 317, Éditions OCDE.
- Anderson, J. et E. van Wincoop (2003), « Gravity with Gravitas: A Solution to the Border Puzzle », *American Economic Review*, American Economic Association, vol. 93(1), pp. 170-192, mars.
- Andrews, D. et C. Criscuolo (2013), « Knowledge-Based Capital, Innovation and Resource Allocation: A Going for Growth Report », *Études de politique économique de l'OCDE*, n° 4, Éditions OCDE.
- Arnold, J., G. Nicoletti et S. Scarpetta (2008), « Regulation, Allocative Efficiency and Productivity in OECD Countries: Industry and Firm-Level Evidence », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 616, Éditions OCDE.
- Arvanitis, S. et M. Woerter (2011), « Firm Characteristics and the Cyclicity of R&D Investments », *KOF Working Papers*, n° 277, avril, Zurich.
- Baeriswyl, F., C. Wandeler, U. Trautwein, U. et K. Oswald (2006), « Leistungstest, Offenheit von Bildungsgängen und obligatorische Beratung der Eltern. Reduziert das Deutschfreiburger Übergangmodell die Effekte des sozialen Hintergrunds bei Übergangentscheidungen? », *Zeitschrift für Erziehungswissenschaften*, 9. Jg., Heft 3, S. 373-392, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden.
- Bauer, P. et R. Riphahn (2006), « Timing of School Tracking as a Determinant of Intergenerational Transmission of Education », *Economics Letters*, vol. 91, 1, pp. 90-97.
- Becker, L., T. Liebig et A. Sousa-Poza (2008), « Migration Policy and Industrial Structure: The Case of Switzerland », *International Migration*, vol. 46, n° 2, pp. 81-107, juin.
- Berthelon, M. et C. Freund (2008), « On the Conservation of Distance in International Trade », *Journal of International Economics*, Elsevier, vol. 75, n° 2, pp. 310-20, juillet.
- Bouis, R., R. Duval et F. Murtin (2011), « The Policy and Institutional Drivers of Economic Growth Across OECD and Non-OECD Economies: New Evidence from Growth Regressions », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 843, Éditions OCDE.
- Bravo-Biosca, A., C. Criscuolo et C. Menon (2013), « What Drives the Dynamics of Business Growth? », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 1, Éditions OCDE.
- Brunello, G., et D. Checchi (2006), « Does School Tracking Affect Equality of Opportunity? New International Evidence », *IZA Discussion Papers* n° 2348, Institut de recherche sur l'avenir du travail (IZA, Institut zur Zukunft der Arbeit).
- Cattaneo, M. et S. Wolter (2012), « Migration Policy Can Boost PISA Results: Findings from a Natural Experiment », *IZA Discussion Papers*, n° 6300, Institut de recherche sur l'avenir du travail (IZA, Institut zur Zukunft der Arbeit).

- Christoffel, J. (1995), « Unproduktive Schweizer Wirtschaft? », *Die Volkswirtschaft*, 1995, 68(8), pp. 26-41.
- Coe, D., A. Subramanian et N. Tamarisa (2007), « The Missing Globalization Puzzle: Evidence of the Declining Importance of Distance », *IMF Staff Papers*, vol. 54, n° 1.
- Commission européenne (2012), « Study on educational support for newly arrived migrant children: The Final Report » [un résumé de ce document est consultable en français à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/education/more-information/doc/migrants/sum_fr.pdf].
- Conway, P. et G. Nicoletti (2007), « Réglementation des marchés de produits et convergence de la productivité : données de l'OCDE et répercussions pour le Canada », *Observateur international de la productivité*, n° 15, Automne.
- Da Rin, M., U. Hege, G. Llobet et U. Walz (2006) « The Law and Finance of Venture Capital Financing in Europe: Findings from the RICAFE Research Project », *European Business Organization Law Review*, 7(2), pp. 525-547.
- Davies, J., T. Weko, L. Kim et E. Thulstrup (2009), *OECD Reviews of Tertiary Education: Finland*, Éditions OCDE.
- Deprost, P., P. Laffon et D. Imbaud (2013), « Évaluation du régime de l'auto-entrepreneur », Inspection générale des affaires sociales, Rapport n° RM2013-045P.
- Duell, N., P. Tergeist, U. Bazant et S. Cimper (2010), « Activation Policies in Switzerland », *Document de travail de l'OCDE : questions sociales, emploi et migrations*, n° 112, Éditions OCDE.
- Dustmann, C. (2004), « Parental Background, Secondary School Track Choice, and Wages », *Oxford Economic Papers*, vol. 56, pp. 209-30.
- Duval, R. et C. de la Maisonneuve (2010), « Long-Run Growth Scenarios for the World Economy », *Journal of Policy Modeling*, Elsevier, vol. 32, n° 1, pp. 64-80, janvier.
- Easterly, W. et R. Levine (2002), « It's Not Factor Accumulation: Stylized Facts and Growth Models », N. Loayza, R. Soto, N. Loayza et K. Schmidt-Hebbel (dir. publ.), *Economic Growth: Sources, Trends, and Cycles*, édition 1, vol. 6, chapitre 3, pp. 061-114, Banque centrale du Chili, Santiago.
- Fibbi, R., M. Lerch et P. Wanner (2006), « Unemployment and Discrimination against Youth of Immigrant Origin in Switzerland: When the Name Makes the Difference », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 7, n° 3, pp. 351-66.
- Golder, S., et T. Straubhaar (2002), « Migration policy and the economy: the case of Switzerland », R. Rotte et P. Stein (dir. publ.), *Politische Ökonomie und Internationale Beziehungen*, Band 2, Ars et Unitas, Neuried, pp. 101-18.
- Guimezanes, N. (2011), « L'état actuel du droit de la nationalité », *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE.
- Hanushek, E. et L. Wößmann (2006), « Does Educational Tracking Affect Performance and Inequality? Differences-in-Differences Evidence Across Countries », *Economic Journal*, vol. 116, pp. C63-C76.
- Hanushek, E. et L. Wößmann (2008), « The Role of Cognitive Skills in Economic Development », *Journal of Economic Literature*, vol. 46, n° 3, pp. 607-68, septembre.
- Hanushek, E. et L. Wößmann (2011), « How Much do Educational Outcomes Matter in OECD countries? », *Economic Policy*, CEPR, CES, MSH, vol. 26, n° 67, pp. 427-91.
- Heckman, J.J. (2008), « Schools, Skills, and Synapses », *NBER Working Papers*, n° 14064.
- Henrekson, M. et D. Johansson (2010), « Gazelles as Job Creators: A Survey and Interpretation of the Evidence », *Small Business Economics*, Springer, vol. 35, n° 2, pp. 227-44, septembre.
- Heston, A., R. Summers et B. Aten (2012), « Penn World Table Version 7.1 », Center for International Comparisons of Production, Income and Prices, Université de Pennsylvanie, novembre.
- Hoeckel, K., S. Field et W.N. Grubb (2009), *OECD Reviews of Vocational Education and Training: A Learning for Jobs Review of Switzerland 2009*, Éditions OCDE.
- Jarrett, P. et C. Moeser (2013), « The Agri-Food Situation and Policies in Switzerland », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, à paraître.
- Jaumotte, F. et N. Pain (2005a), « From Ideas to Development: The Determinants of R&D and Patenting », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 457, Éditions OCDE.

- Jaumotte, F. et N. Pain (2005b), « Innovation in the Business Sector », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 459, Éditions OCDE.
- Johansson, A., Y. Guillemette, F. Murtin, D. Turner, G. Nicoletti, C. de la Maisonneuve, G. Bousquet, et F. Spinelli (2013), « Long-term growth scenarios », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1000, Éditions OCDE.
- Keller, W. (2004) « International Technology Diffusion », *Journal of Economic Literature*, American Economic Association, vol. 42(3), pp. 752-782, septembre.
- KOF (Konjunkturforschungsstelle, Centre de recherches conjoncturelles) (2013), « Innovationsaktivitäten in der Schweizer Wirtschaft », *Strukturberichterstattung*, Nr. 49.
- Leamer, E. et J. Levinsohn (1995) « International Trade Theory: The Evidence », G. Grossman et K. Rogoff (dir. publ.), *Handbook of International Economics*, Elsevier, vol. 3, chapitre 26, pp. 1339-94, New York.
- Liebig, T. (2011), « Nationalité et intégration socio-économique des immigrés et de leurs enfants : Vue d'ensemble dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE », OCDE, *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE.
- Liebig, T., S. Kohls and K. Krause (2012), « L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail en Suisse », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 128, Éditions OCDE.
- Michelis, A., M. Estevão et B. Wilson (2013), « Productivity or Employment: Is It a Choice? », *IMF Working Paper*, WP/13/97.
- Nickell, S. (2004), « Poverty and Worklessness in Britain », *Economic Journal*, vol. 114, n° 494, pp. C1-25.
- Nidegger, C. (2011), « PISA 2009: Compétences des jeunes Romands ; Résultats de la quatrième enquête PISA auprès des élèves de 9^e année », Institut de recherche et de documentation pédagogique, Neuchâtel, http://pisa.educa.ch/sites/default/files/20111205/pisa_2009_rapport_romand.pdf.
- Nyström, K. (2009), « Entry, Market Turbulence and Industry Employment Growth », *Empirica*, vol. 36, n° 3, pp. 293-308.
- OCDE (2008), *Les migrants et l'emploi – Volume 2*, Éditions OCDE.
- OCDE (2009), *Études économiques de l'OCDE – Suisse 2009*, Éditions OCDE.
- OCDE (2010a), *Résultats du PISA 2009 : Savoirs et savoir-faire des élèves – Performance des élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences – Volume I*, PISA, Éditions OCDE.
- OCDE (2010b), *Maladie, invalidité et travail : surmonter les obstacles – Norvège, Pologne et Suisse*, Éditions OCDE.
- OCDE (2010c), *Tax Policy Reform and Economic Growth*, Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 20, Éditions OCDE.
- OCDE (2011a), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2011*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011b), *Panorama de la société 2011*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012a), *Regards sur l'éducation 2012*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2012*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012c), *Les migrants et l'emploi (vol. 3) – L'intégration sur le marché du travail en Autriche, Norvège et Suisse*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012d), *Panorama de l'entrepreneuriat 2012*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012e), *Perspectives des migrations internationales 2012*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012f), *Equity and Quality in Education: Supporting Disadvantaged Students and Schools*, Éditions OCDE [à paraître en français sous le titre *Équité et qualité dans l'éducation – Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*].
- OCDE (2013a), *OECD Economic Surveys – New Zealand 2013*, Éditions OCDE [à paraître en français sous le titre *Études économiques de l'OCDE – Nouvelle-Zélande 2013*].
- OCDE (2013b), « Économies interconnectées : comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales », C/MIN(2013)15.
- OCDE (2013c), *Regards sur l'éducation 2013*, Éditions OCDE.

- OCDE (2013d), *Tableau de bord 2013 de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE*, Éditions OCDE.
- OFS (2008), « La population étrangère en Suisse », Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.
- OFS (2010), « Les personnes de nationalité étrangère sur le marché du travail », Communiqué de presse, Office fédéral de la statistique (OFS), Département fédéral de l'intérieur (DFI), 21 janvier, Neuchâtel, www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/22/press.Document.128383.pdf.
- OFAS (2012), *Statistique de l'AI*, Office fédéral des assurances sociales.
- Palazzi, P. (2011), « Taxation and Innovation », *OECD Taxation Working Papers*, n° 9, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/5kg3h0sf1336-en>
- Pekkarinen, T., R. Uusitalo et S. Pekkala (2006), « Education Policy and Intergenerational Income Mobility: Evidence from the Finnish Comprehensive School Reform », *IZA Discussion Paper*, n° 2204, Institut de recherche sur l'avenir du travail (IZA, Institut zur Zukunft der Arbeit).
- Poterba, J. (1989), « Venture Capital and Capital Gains Taxation », *Tax Policy and the Economy*, National Bureau of Economic Research, Inc., vol. 3, pp. 47-68.
- Rauch, J. (1999), « Networks versus markets in international trade », *Journal of International Economics*, Elsevier, vol. 48, n° 1, pp. 7-35, juin.
- Sala-i-Martin, X., G. Doppelhofer et R. Miller (2004), « Determinants of Long-Term Growth: A Bayesian Averaging of Classical Estimates (BACE) Approach », *American Economic Review*, vol. 94, n° 4, pp. 813-35, septembre.
- Schneeweis, N. (2011), « Educational Institutions and the Integration of Migrants », *Journal of Population Economics*, vol. 24, pp. 1281-1308.
- Schönenberger, S. et R. Fibbi (2010), « Lutte contre les discriminations à l'embauche – Les mesures volontaires mises en œuvre en Suisse », Forum suisse pour l'étude des migrations, Neuchâtel (étude réalisée à la demande du Département fédéral de l'intérieur).
- Schütz, G., H. Ursprung et L. Wößmann (2008), « Education Policy and Equality of Opportunity », *KYKLOS*, vol. 61, n° 2, pp. 279-308.
- SECO (secrétariat d'État à l'Économie) (2006), « AMM für ausländische Stellensuchende », document interne, Berne.
- SECO et al. (2013) « Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail », Neuvième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, Berne, 11 juin 2013.
- Shane, S. (2009) « Why Encouraging More People to Become Entrepreneurs is a Bad Policy », *Small Business Economics*, vol. 33, pp. 141-9.
- Shapiro, C. (2002), « Competition Policy and Innovation », *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, 2002/11, Éditions OCDE.
- Siegenthaler, M. (2012), « A View on the Long-Run Evolution of Hours Worked and Labor Productivity in Switzerland (1950–2010) », *KOF Working Paper Series*, n° 300, Zurich.
- Steinhardt, M., T. Straubhaar et J. Wedemeier (2009), « Studie zur Einbürgerung und Integration in der Schweiz: Eine arbeitsmarktbezogene Analyse der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung », Étude réalisée pour l'Office fédéral des migrations de la Suisse.
- Van de Voorde, M. et H. de Bruijn (2010), « Mainstreaming the Flemish Employment Equity and Diversity Policy », *Equal Opportunities? The Labour Market Integration of the Children of Immigrants*, pp. 229-42, Éditions OCDE.
- Wong, P.K., Y.P. Ho et E. Autio (2005), « Entrepreneurship, Innovation and Economic Growth: Evidence from GEM data », *Small Business Economics*, vol. 24, pp. 335-50.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Switzerland 2013

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-che-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Favoriser une croissance durable sur le long terme », dans *OECD Economic Surveys: Switzerland 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-che-2013-4-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.